BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE

XCIII

ANNÉE 1932

PARIS

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

1932

LA
« CHRONIQUE DE LA PUCELLE »

Il y aura bientôt trois siècles, Denis Godefroy éditait un ouvrage historique anonyme sur le début du règne de Charles VII, sensiblement contemporain des événements et qui portait le nom de *Chronique de la Pucelle.* Depuis, les historiens ont fait de ce texte un large usage ; mais, ignorant le nom de l'auteur ou faisant erreur sur la personne de celui-ci, ne pouvant distinguer dans le récit ce qui était apport personnel de ce qui était emprunt, ne sachant, enfin, à quelle date les divers éléments de la compilation avaient été rédigés, il leur était difficile d'attribuer à ce témoignage l'importance exacte qu'il méritait. La présente étude, dont nous avons déjà donné un aperçu au congrès tenu à Rouen à l'occasion du cinquième centenaire de Jeanne d'Arc, pourra, espérons-nous, permettre un emploi plus judicieux de ce document.

La *Chronique de la Pucelle* est trop connue pour qu'il nous soit nécessaire d'en faire l'analyse. Rappelons seulement qu'il n'en existe aucun manuscrit connu antérieur au XVIIe siècle, mais que le texte copié par ou pour Denis Godefroy a été publié par celui-ci en 1661, qu'après une réédition médiocre de Buchon, Quicherat en a reproduit une partie en annexe de son *Procès de Jeanne d'Arc* et que la dernière et meilleure édition, due à Vallet de Viriville, date de 1859[1].

Godefroy ne faisait sur l'auteur aucune supposition. Il se justifiait seulement d'avoir conservé à l'ouvrage le titre sous lequel celui-ci lui était parvenu. La désignation adoptée

1. Cette édition a été, en 1892, l'objet d'une réimpression, mais sans qu'il y ait été fait aucune correction. La liste d'errata publiée à cette occasion par M. F. Chambon (*La chronique de la Pucelle. Le Moyen âge,* 1892, p. 140-146) n'apporte aucun élément utile à la présente étude.

prêtait, en effet, à discussion, puisque la *Chronique* est loin d'être consacrée exclusivement à Jeanne d'Arc et que la fin du récit, qui s'étendait peut-être bien au delà de 1431, fait défaut. Au moins la *Chronique* parut-elle au premier éditeur assez riche en détails sur la jeune Lorraine pour mériter son titre traditionnel.

Vallet de Viriville crut pouvoir s'engager plus à fond et attribuer la paternité de l'ouvrage à Guillaume Cousinot de Montreuil, qui aurait donné ainsi une version corrigée de l'œuvre de son oncle, Cousinot le Chancelier, la *Geste des nobles français.* Ses conclusions ont été critiquées à plusieurs reprises et, récemment, M. Samaran en a montré la complète inanité[1] : ni Cousinot le Chancelier ni Cousinot de Montreuil ne sont pour rien dans la rédaction ni de la *Geste des nobles* ni de la *Chronique de la Pucelle.* M. Samaran résumait ainsi le dernier état de la question :

« L'explication la plus plausible ne serait-elle pas de voir dans l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* un homme qui, ayant à dire sur Jeanne d'Arc des choses nouvelles et en quelque sorte personnelles, aurait pris pour base de son ouvrage la chronique officielle, en empruntant le texte pour les événements sur lesquels il ne savait rien de plus, mais farcissant certains chapitres de renseignements complémentaires et en récrivant d'autres sur de nouveaux frais pour tout ce qui avait trait à la Pucelle[2] ? »

Notre étude, en serrant de plus près une question que M. Samaran se bornait à évoquer incidemment, à propos de Jean Chartier, ajoutera peut-être, mais n'enlèvera rien, ou presque, à cette conclusion.



Si nous examinons la *Chronique de la Pucelle* en la comparant aux autres récits de la même époque, nous pouvons y reconnaître trois parties distinctes.

1. Ch. Samaran, *La chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450)* (*Bibliothèque du XVe siècle,* t. XXXVI, 1928). Cette étude constitue la réunion de deux articles parus en 1926 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*

2. *Op. cit.,* p. 36-37.

Dans la première (vingt-neuf premiers chapitres[1]), le texte présente les plus grandes analogies avec celui de la chronique française de Jean Chartier, mais rapporte, en outre, une série de faits nouveaux.

Dans les chapitres suivants (30 à 55), soit la relation du siège d'Orléans et des exploits de Jeanne d'Arc jusqu'au départ pour le voyage du sacre, le récit est sur certains points tellement identique à celui de la *Geste des nobles* que Quicherat et Vallet de Viriville ont pu faire de ces deux ouvrages une édition commune, en se bornant à faire ressortir quelques variantes et les nombreux paragraphes ajoutés à la *Geste* par l'auteur de la *Chronique.* Dans ces additions, on retrouve l'essentiel du texte de Chartier et quelques-uns des détails qui figurent dans le *Journal du siège d'Orléans.*

Enfin, dans la dernière partie (chapitres 55 à 63), il redevient possible de suivre, comme au début, le texte de Chartier, ligne par ligne, en débarrassant la *Chronique de la Pucelle* d'assez nombreuses additions, dont quelques-unes sont communes entre elle et le *Journal du siège.*

La « Chronique de la Pucelle » et la « Chronique » de Jean Chartier.

Ces deux récits contiennent, avons-nous dit, de nombreuses parties communes. Parfois, Chartier donne des indications qui ne figurent pas dans la *Chronique de la Pucelle;* beaucoup plus souvent, il omet des détails précieux rapportés par celle-ci. Mais nous pouvons admettre que les analogies sont la règle générale, les dissemblances l'exception. Nous examinerons donc, un à un, tous les passages figurant dans l'une des chroniques et non dans l'autre.

Nous en trouvons en tout et pour tout neuf, qui sont particuliers à Chartier. Ils concernent[2] :

a) La mort de Henri V et de Charles VI (Ch., chap. 1) ;

1. Le chapitre 29 rapporte des événements qui ne sont pas mentionnés dans la *Chronique* de Chartier, mais qui n'ont aucun lien avec la seconde partie.

2. Dans toute cette étude, nos références s'appliquent aux éditions pour la *Geste des nobles* et la *Chronique de la Pucelle* de Vallet de Viriville. Paris, 1859, pour la *Chronique* de Chartier, du même. Paris, 1858, pour la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, de Bellaguet, *Doc. inéd.*, 1839-1852, pour l'*Histoire de*

b) La chancellerie de Henri VI et celle de Charles VII (Ch., chap. 2) ;

c) Le siège de Sedanne[1] (Ch., chap. 9) ;

d) Le conseil de guerre tenu chez Cousinot (Ch., chap. 37, p. 73-75). — Comme l'a fait remarquer M. Samaran, le seul fait que cet événement n'est mentionné ni dans la *Geste des nobles* ni dans la *Chronique de la Pucelle* suffit à ruiner la thèse échafaudée par Vallet de Viriville sur les deux Cousinot;

e) Les dissensions entre les capitaines et Jeanne, qui néglige leurs conseils (Ch., chap. 37) ;

f) La prise de la Bastille du Bout-du-Pont (Ch., chap. 38) ;

g) L'épée brisée par Jeanne au départ de Gien sur le dos d'une fille de joie (Ch., chap. 46)[2] ;

h) L'assaut contre Paris (Ch., chap. 59 ; *Puc.*, chap. 61).— Chartier fait état de la présence du seigneur de Montmorency et indique que Jeanne suspendit son armure devant le tombeau de saint Denis ;

i) La prise de cette armure par les Anglais (Ch., chap. 63).

L'énumération des faits mentionnés seulement dans la *Chronique de la Pucelle* est beaucoup plus longue. Sans tenir compte de la deuxième partie (soit les quinze chapitres et demi qui vont du retour de Salisbury en France au départ de Gien) — où, comme nous venons de le dire, figurent, sauf trois points de détail, tous les événements rapportés par Chartier, mais où le texte de notre chronique se rattache beaucoup plus étroitement à celui de la *Geste des nobles* — nous ne comptons pas moins de quarante-quatre passages qu'on chercherait vainement dans Chartier.

1° Affaire de la Rochebaron en Auvergne (*Puc.*, chap. 2), à laquelle prennent part le comte de Pardiac, le maréchal de la Fayette et le seigneur de Groslée, sénéchal de Lyon et bailli de Mâcon.

Charles VI de Jouvenel, de Denis Godefroy. Paris, 1653, pour le *Journal du siège* et, sauf indication contraire, pour les Procès de condamnation et de réhabilitation de Quicherat, *Société de l'Histoire de France.*

1. Ou Sézanne (Marne).

2. Dans sa déposition au procès de réhabilitation (t. III, p. 99), le duc d'Alençon rapporte aussi cet épisode de l'épie cassée sur le dos d'une fille de joie, mais il le situe à Saint-Denis et non à Gien.

2° Affaire de Bazas (*Puc.*, chap. 2). — On y voit le zèle déployé par Guillaume de Champeaux, évêque de Laon et gouverneur des finances. Sont nommés parmi les combattants, les comtes de Foix et d'Armagnac, le seigneur de Laigle, vicomte de Limoges et « Louys Juvenal des Ursins, fils du seigneur de Traignel ».

3° Bataille de Cravent (*Puc.*, chap. 4; Ch., chap. 7). — Y prennent part le comte de Ventadour, les seigneurs du Bellay, de Fontaines, de Gamaches. L'auteur se montre très malveillant pour le maréchal de Séverac et Robert de Laire, qu'il accuse de s'être enfuis « très deshonnestement ».

4° Combat de la Brossinière (*Puc.*, chap. 5 ; Ch., chap. 8). — La *Chronique de la Pucelle* indique que la dame de Laval fit enterrer les morts « obstant ce que la bataille avoit esté en sa terre. Et y estoit present Alençon le Herault qui rapporta le nombre des morts ». Chartier dit simplement que les morts furent « faits enlever par Alençon le Herault ».

5° Naissance de Louis XI à Bourges (*Puc.*, chap. 6). — Son parrain est le duc d'Alençon et il est baptisé par Guillaume de Champeaux, évêque de Laon.

6° Bataille de la Buissière, en Mâconnais (*Puc.*, chap. 7), à laquelle prennent part le seigneur de Groslée, le Borgne Caqueran, le seigneur de Valpergue et des mercenaires lombards.

7° Venue de Douglas en France (*Puc.*, chap. 8; Ch., chap. 11). — L'archevêque de Reims[1] est envoyé au prince écossais et Charles VII, en faisant don de la Touraine à celui-ci, excepta Loches et Chinon, « qui sont places fortes que le roy reserva à luy ».

8° Combats de Tuisy et de la Guerche, en Nivernais (*Puc.*, chap. 9), auxquels prennent part le seigneur de Valpergue, le Borgne Caqueran, lombards, le maréchal de la Fayette et le vicomte de Narbonne.

9° Bataille de Verneuil (*Puc.*, chap. 10; Ch., chap. 12). — La *Chronique de la Pucelle* critique plus vivement la conduite des Écossais et ajoute le nom du maréchal de la Fayette à ceux des chefs de l'expédition ; elle cite en plus, parmi les tués, le comte de Tonnerre et « Antoine de Caource, sire de Mali-

1. Regnault de Chartres.

corne », parmi les prisonniers, le seigneur de Mortemer. Enfin, elle indique que le corps du vicomte de Narbonne fut pendu par les Anglais, « pour ce qu'il avoit esté à la mort du duc de Bourgongne ».

10° Missions diplomatiques en Bretagne et en Savoie (*Puc.*, chap. 13). — Notons que ces missions semblent être parties de Poitiers.

11° Disgrâce de Tanguy du Chastel, Louvet et Cadart (*Puc.*, chap. 13). — Remarquons encore que Charles VII était à Poitiers lorsqu'il se résigna à sacrifier ses vieux serviteurs à Richement.

12° « Du conte de Richemont rendu françois » (*Puc.*, chap. 15 ; Ch., chap. 19). — Notre auteur, qui trouve légitime la conduite de Richemont à l'égard des Anglais, ajoute que Charles VII lui remit en gage Lusignan, Chinon et Loches, « qui sont les plus belles places qu'il eut ».

13° Entrevue d'Angers entre Charles VII et Richemont (*Puc.*, chap. 15 ; Ch., chap. 19). — Le roi est accompagné des barons d'Auvergne et de Bourbonnais, de Guyenne et de Languedoc. Le seigneur d'Arpajon déclare à Charles VII qu'on trouverait dans son pays 10 ou 12,000 arbalétriers. Richemont fait des difficultés pour recevoir l'épée de connétable et restitue à son départ les places qu'il a tenues en gage. — Notons de nouveau que cette rencontre eut lieu entre deux séjours de Charles VII à Poitiers.

14° Démêlés entre le maréchal de Séverac et le seigneur d'Arpajon (*Puc.*, chap. 17). — Il semble bien que l'auteur, qui consacre à cet événement très secondaire un chapitre assez long, ait assisté à ce procès et qu'il ait contribué à ces « grands plaidoyers et escritures longues et prolixes ». Dans ce cas, il aurait plaidé en faveur du seigneur d'Arpajon, dont il parle plus haut (notre 13°) en termes assez favorables, tandis qu'il accuse Séverac de lâcheté (notre 3°).

15° Venue du duc de Bretagne à Saumur (*Puc.*, chap. 18), précédée par une ambassade chargée d'annoncer à Jean V la disgrâce des conseillers.

16° Prise de Pontorson (*Puc.*, chap. 18) par Richemont, qui fait raser la place.

17° Venue du roi à Issoudun, en compagnie de Giac, « qui estoit bien hautain ». États de Mehun-sur-Yèvre. Alterca-

tion entre Giac et Hugues Comberel, évêque de Poitiers (*Puc.*, chap. 19).

18° Désaccord entre Giac et la Trémoïlle (*Puc.* chap. 19). — Ceux-ci prennent parti respectivement pour les seigneurs de Lignières et de Culant, divisés dans un procès pour lesquels ils étaient ajournés à comparaître à Mehun-sur-Yèvre. Ce détail nous donnerait à penser que l'auteur de notre chronique a pu prendre part au procès, comme ci-dessus, 14°.

19° Enlèvement de Giac (*Puc.*, chap. 19 ; Ch., chap. 26). — Notre auteur donne beaucoup plus de détails que Chartier et montre quelque indulgence pour Catherine de l'Isle-Bouchard, « belle et bonne dame ».

20° Siège et délivrance de Montargis (*Puc.* chap. 23 ; Ch., chap. 27). — Notre auteur indique que le capitaine de Montargis était un gentilhomme gascon, nommé Bouzon de Failles ; il mentionne parmi les combattants l'Écossais Kennedy et l'abbé de Cercanceaux ; il rapporte la fameuse prière de la Hire : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourdhuy pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fit pour toi, s'il estoit Dieu et que tu fusses la Hire. » Il met la Hire beaucoup plus en avant que le bâtard d'Orléans et note la belle conduite de Brangonnet d'Arpajon, du sire de Graville et de Saulton de Mercadieu.

21° Meurtre du Camus de Beaulieu (*Puc.* chap. 24 ; Ch., chap. 26, le mentionne en une ligne). — Il s'agit là encore d'un événement qui eut lieu à Poitiers.

22° Délivrance du duc d'Alençon (*Puc.* chap. 26; Ch., chap. 28 et 41). — Aux personnages donnés en otage aux Anglais que cite Chartier, la *Chronique* ajoute « le seigneur de Boissenuer ». Elle indique que, pour les délivrer, le duc vendit son domaine de Fougères et « luy cousta en oultre tout ce qu'il avoit et peut finer de meubles ».

23° Entreprise des comtes de Clermont (désigné, ce qui est inexact pour l'époque, sous le nom de duc de Bourbon), de Pardiac (nommé, par un anachronisme du même genre, comte de la Marche) et de Richemont contre Bourges (*Puc.*, chap. 26). Notons encore que la nouvelle de cet événement parvint au roi alors qu'il était à Poitiers.

24° Reprise éphémère du Mans par les Français (*Puc.*, chap. 27 ; Ch., chap. 30). — Au lieu du sire de Tucé men-

tionné par Chartier, notre auteur cite le seigneur de Beaumanoir. Il rapporte les exécutions de citoyens manceaux ordonnées par Talbot après sa victoire.

25° Soumission de Tournay à Charles VII (*Puc.*, chap. 29).

26° Attaque de Parthenay par Jacques d'Harcourt (*Puc.*, chap. 29)[1].

27° Confiance en Jeanne d'Arc avant le voyage du sacre (*Puc.*, chap. 55). — Notre auteur donne ce détail typique : « Et plusieurs gentilhommes, non ayans de quoy eux armer et monter, y alloient comme archers et coustillers, montez sur petits chevaulx. »

28° Siège d'Auxerre (*Puc*. chap. 56; Ch., chap. 46). — La *Chronique* précise que la somme remise par les bourgeois d'Auxerre à la Trémoïlle était de 2,000 écus. La même indication est donnée par le *Journal du siège* (p. 181).

29° Détails sur la Pucelle (*Puc.*, chap. 56). — *a)* Son habitude d'entrer dans les églises des villages qu'elle traversait ; *b)* elle faisait chanter une antienne à Notre-Dame; *c)* elle tenait à loger dans une maison habitée par une femme honnête ; *d)* elle couchait toute armée ; *e)* sa pudeur ; *f)* réserve qu'elle impose aux seigneurs ; *g)* les motifs qu'elle donne de s'habiller en homme ; *h)* ses réponses satisfont les « gens lettrés ». — Tous ces détails semblent tirés du procès de réhabilitation et concordent avec les dépositions : *a)* et *b)* de Dunois (III, 14) ; *e)* de Jean Pasquerel (III, 111) ; *d)* de Louis de Contes (III, 70); *e)* de Simon Charles (III, 118) ; *f)* sous une forme légèrement transposée, de Dunois (III, 15), de Louis de Contes (III, 70), de Simon Beaucroix (III, 77), de Jean d'Aulon (III, 219) et du duc d'Alençon (III, 100) ; *g)* de Jean Moreau (III, 194) ; *h)* de Jean Beauharnais (III, 31). Le paragraphe de la *Chronique* nous parait, du reste, résumer une impression générale plutôt que noter des témoignages précis.

30° Prédiction de Frère Richard aux habitants de Troyes (*Puc.*, chap. 57), également mentionnée dans le *Journal du siège* (p. 182).

31° Papillons blancs autour de l'étendard de Jeanne *(Puc.*,

1. Négligeant provisoirement la deuxième partie de la *Chronique*, que nous examinerons plus loin, nous allons maintenant aborder la troisième.

chap. 57, p. 318). — Il n'est question ailleurs de ces papillons que dans le procès de condamnation (I, 103), où l'on trouve une allusion difficile à comprendre.

32° Arrêt à Sept-Saulx, « chastel qui est à l'archeveque de Rheims... à quatre lieues de Rheims » (*Puc.*, chap. 58). — Également signalé dans le *Journal du siège* (p. 184).

33° Les habitants de Reims renvoient les capitaines anglo-bourguignons et font appel à Charles VII (*Puc.*, chap. 58), — Le *Journal du siège* (p. 184-185) donne une version analogue, mais un peu plus brève.

34° Préparatifs du sacre (*Puc.*, chap. 58 ; Ch., chap. 48). — Ils sont rapportés d'une manière très voisine dans le *Journal du siège* (p. 185), mais la *Chronique* est plus précise : « On ordonna que le roy prendroit et recevroit son digne sacre, et toute la nuit fit-on diligence que tout fust prest au matin, et fut un cas bien merveilleux, car on trouva en ladite cité toutes les choses necessaires qui sont grandes, et si ne pouvoit-on avoir celles de Sainct-Denys en France. Et pour ce que l'abbé de Sainct-Remy n'a pas accoustumé de bailler la saincte Ampoulle sinon en certaine forme et maniere... » — Comme le *Journal du siège*, la *Chronique*, au lieu de nommer Gilles de Retz seul parmi les chevaliers qui vinrent chercher la sainte Ampoule, mentionne également : « le seigneur de Boussac et de Saincte-Severe, aussi mareschal de France, le seigneur de Graville, maistre des arbaletriers et le seigneur de Culant, admiral de France ».

35° Le sacre (*Puc.*, chap. 58; Ch., chap. 48). — Notons tout d'abord que si Chartier et notre auteur parlent des chevaliers faits par le duc de Bourbon, celui-ci est nommé par le *Journal du siège* comte de Clermont. — La présence de Jeanne est notée très sommairement par Chartier qui parle de son étendard. La *Chronique* et le *Journal du siège* rapportent les paroles qu'elle prononça en embrassant les genoux du roi. Mais celui-ci ne dit rien de l'étendard ni des larmes des assistants.

36° Cérémonies des écrouelles à Saint-Marcoul (*Puc.*, chap. 59 ; Ch., chap. 48). — L'auteur de la *Chronique*, comme s'il connaissait bien la région, précise : « en un prieuré qui est de l'eglise Sainct-Remy, nommé Corbigny [Corbény], assis et situé à environ six lieues de Rheims, auquel est un

glorieux sainct qui est du sang de France, nommé Sainct Marcoul, auquel tous les ans a grande affluence de peuple pour la maladie est ecrouelles, par le merite duquel on dit que les roys en guarissent ».

37° Soumission de Laon et de Soissons (*Puc.*, chap. 59; Ch., chap. 49). — Notre auteur indique que Vailly est une « petite ville fermée... à quatre lieues de Soissons et aussi à quatre lieues de Laon ». Le *Journal du siège* (p. 187) dit seulement « petite ville fermée en la vallée à quatre lieues de Soissons ». Au lieu de mentionner sèchement la soumission de Laon, la *Chronique* indique que c'est « une notable et forte cité » et que les habitants, sommés d'obéir au roi, le « firent très bien et volontiers ». Il semble bien que notre auteur ait connu cette région et prêté à Laon un intérêt particulier.

38° Affaire de Bray-sur-Seine (*Puc.,* chap. 59; Ch., chap. 51). — La *Chronique* indique qu'à Bray existait un bon pont.

39° Séjour de Charles VII à Dammartin (*Puc.*, chap. 59 ; Ch., chap. 52). — Notre auteur fait état de l'allégresse populaire et rapporte une importante conversation entre Jeanne, le chancelier de France et le bâtard d'Orléans. Le *Journal du siège* (p. 188-189) raconte les mêmes faits presque dans les mêmes termes ; toutefois, il n'y est pas question du chancelier. *Chronique* et *Journal* qualifient le bâtard de comte de Dunois. La conversation figure dans sa déposition de Dunois au procès de réhabilitation (t. III, p. 14), mais sans que la Pucelle y dise qu'elle a rempli sa mission en délivrant Orléans et en faisant sacrer le roi.

40° Soumission de Beauvais (*Puc.,* chap. 60 ; Ch., chap. 52). — Au lieu de mentionner simplement le fait en une ligne, comme Chartier, la *Chronique* indique qu'en était « evesque et seigneur un nommé Pierre Cauchon, extreme Anglois, combien qu'il fut de la nation empris Rheims », et que, malgré celui-ci, les habitants se soumirent avec joie avec Charles VII. Le *Journal du siège* (p. 190) donne une version presque identique, sauf que Cauchon est qualifié « evesque et conte».

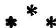
41° Combat de Montépilloy (*Puc.,* chap. 60 ; Ch., chap. 54). — La *Chronique,* ainsi que le *Journal du siège* (p. 195), rap-

portent la charge faite par La Trémoïlle et la chute qui la termina.

42° Blessure de Jeanne devant Paris (*Puc.*, chap. 61 ; Ch., chap. 59). — Chartier dit simplement qu'une fois descendue dans le fossé avec le maréchal de Retz, Jeanne fut « navrée d'un vireton parmi la jambe ». La *Chronique* précise : « atout une lance monta jusques sur le dos d'asne et tenta l'eaue qui estoit bien profonde; quoy faisant elle eut d'un traict les deux cuisses percées ou au moins l'une ». Le *Journal du siège* (p. 199) : « elle monta le dos d'asne, duquel elle descendit jusques ou second fossé, et y mist sa lance en divers lieux, tastant et essayant quelle parfondeur il y avoit d'eau et de boue. En quoy faisant, elle fut grant espasse, et tellement qu'ung arbalestrier de Paris luy perça la cuisse d'un traict ». Notons qu'il n'est nulle part question de cette blessure dans le procès de réhabilitation.

43° Abandon de l'assaut contre Paris (*Puc.*, chap. 61), — La *Chronique* termine ainsi le récit de l'assaut contre Paris : « Et disoit-on qu'il ne vint oncques de lasche courage de vouloir prendre la ville de Paris d'assault, et que s'ils y eussent estés jusques au matin, il en eut en qui se fussent advisez. Il y eut plusieurs de blessez et comme nuls morts. »

44° Prise de Laval par Talbot (*Puc.*, chap. 63). — L'auteur de la *Chronique* raconte de nouveau l'assaut des Anglais, puis, s'apercevant qu'il l'a déjà fait au chapitre 20, il ajoute : « comme dessus est dit ».



Les points que nous venons d'énumérer exceptés, et sauf erreur de notre part, dans sa première et dans sa troisième partie, la version du chroniqueur de la Pucelle ressemble à celle de Chartier, parfois au point d'être identique, le dernier étant toutefois généralement plus sec, le premier se montrant plus abondant et plus littéraire.

De telles ressemblances ne peuvent être fortuites. Godefroy, le premier, les remarquait et ajoutait que Chartier avait dû connaître la *Chronique de la Pucelle.* Depuis, un avis contraire semble prévaloir, et M. Samaran, notamment,

verrait plutôt dans Chartier le modèle de notre chroniqueur. Nous proposerons, quant à nous, une tierce solution.

Il nous paraît, en effet, hors de doute que Chartier n'a pas utilisé la *Chronique.* Il est peu vraisemblable, — sans même tenir compte du document essentiel que constitue la partie commune entre la *Chronique* et la *Geste des nobles,* — qu'il ait délibérément négligé tant de détails importants rapportés par celle-ci. Évidemment, on pourrait concevoir que des motifs d'opportunité lui aient dicté quelques suppressions. L'historiographe officiel pouvait avoir des raisons de ménager le maréchal de Séverac (notre 3°), le duc de Bourbon (23°), La Trémoïlle (28° et peut-être 41°), Pierre Cauchon, qu'il avait peut-être connu à l'Université de Paris (40°), de mettre en valeur le bâtard d'Orléans, plutôt que La Hire (20°), de ne jamais parler du Dauphin indocile (15°), de ne pas faire état de Frère Richard, personnage suspect à la Faculté de théologie (30°)[1]. Il est admissible qu'il ait estimé trop secondaires certains faits, tels que ceux que nous mentionnons dans nos 7°, 10°, 14°, 15°, 18°, 22°, 25°, 26°, etc., tous ceux que nous avons énumérés certainement non.

Enfin, la *Chronique de la Pucelle* raconte à deux reprises (chap. 28 et 63) la prise de Laval par les Anglais, tandis que, plus exact, Chartier ne la signale qu'une fois (chap. 40). Il est évident que notre auteur, ayant abandonné assez longuement son modèle ordinaire pour suivre la version adoptée dans la *Geste des nobles,* a repris son premier guide avec tant de maladresse qu'il ne s'est pas tout d'abord aperçu de la répétition.

Faut-il *croire,* au contraire, que le chroniqueur a copié Chartier? Le petit nombre des passages qu'il aurait négligé dans sa compilation rend cette thèse plus aisément soutenable. Sauf le siège de Sézanne, dont l'omission pourrait être attribuée à une simple faute de copie, ils concernent tous l'histoire de Jeanne d'Arc et, notre auteur ayant abandonné comme canevas le texte de Chartier dans la partie relative au siège d'Orléans, on peut admettre qu'il ait préféré, pour quelques événements, une autre narration que celle qui est rapportée par l'historiographe de Charles VII. Sans s'imposer au point de nous faire rejeter absolument cette solution,

1. P. Champion, *Procès,* t. II, p, 381, note 242.

quelques considérations suffisent toutefois à la faire paraître incertaine. Le conseil de guerre chez Cousinot et la prise de la Bastille du Bout-du-Pont sont des faits assez intéressants pour que le chroniqueur, si attentif ailleurs à ne rien omettre de ses modèles, les ait volontairement omis. Si l'on s'explique que Chartier, moine de Saint-Denis, ait ajouté quelques lignes sur le passage de Jeanne à l'abbaye et sur l'armure qu'elle suspendit dans l'église, on comprendrait mal pourquoi le chroniqueur aurait jugé opportun de les supprimer.

Aussi une troisième solution aurait-elle plutôt notre faveur : Chartier et l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* auraient l'un et l'autre suivi un même modèle en y ajoutant chacun ses observations personnelles inégalement abondantes. La suite de cette étude devant nous donner un argument supplémentaire, nous y reviendrons tout à l'heure.

Notons au moins, tout de suite, que le texte de la *Chronique* n'a certainement pas été copié sur l'un des manuscrits utilisés par Vallet de Viriville dans son édition de Chartier. Les noms propres donnent lieu à des variantes nombreuses et importantes. Ainsi, Guillaume Kirkeby, mentionné dans le chapitre 3 de Chartier, devient Guillaume Kyriel dans la *Chronique* (chap. 3) ; le seigneur de Beaumont du premier (chap. 23) est appelé dans celle-ci (chap. 22) seigneur de Beaumanoir ; la tour Orbendèle au Mans (Ch., chap. 30) se mue en tour Ribendèle (*Puc.*, chap. 22) ; le seigneur d'Aussebourg (*Puc.*, chap. 6) est appelé seigneur de Zebost par Chartier (chap. 11), etc., etc. La bonne leçon devant être cherchée tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, il ne peut s'agir d'une copie sans intermédiaire.

Reste encore une dernière hypothèse, Chartier ayant à plusieurs reprises remanié son texte : celle que notre auteur ait utilisé celui-ci, mais non d'après sa dernière version. Nous ne le croyons pas.

Il ne peut s'agir, en effet, de la Chronique latine dont Vallet de Viriville a traduit un fragment en l'appelant *Premier essai* et que M. Samaran considère comme une première mise en train de la Chronique latine[1] : en cas de divergence entre

1. Les raisons données à ce sujet par M. Samaran (*op. cit.*, p. 27-28) sont d'une

les deux textes de Chartier, c'est toujours avec la version de la Chronique française que concorde celle de notre auteur.

Pas davantage il ne peut s'agir de la Chronique latine étudiée par M. Samaran. A une exception près[1], dans chaque cas où M. Samaran signale une variante entre les deux versions latine et française, la *Chronique de la Pucelle* est d'accord avec la version de la Chronique française.

Il nous faudrait donc admettre que Chartier aurait rédigé une quatrième version aujourd'hui perdue. Nous ne croyons pas qu'il ait été si acharné à se recorriger, et surtout pourquoi aurait-il eu un tardif repentir pour rappeler le passage de Jeanne à Saint-Denis ? Il s'agit là d'un des rares événements antérieurs à 1437, dont il a pu être lui-même le témoin ou fréquenter les témoins. Il serait surprenant qu'il ne se soit pas empressé de le mentionner sur-le-champ dans son récit.

La « *Chronique de la Pucelle* » *et la* « *Geste des nobles* ».

Vallet de Viriville ayant trouvé aux analogies qui existent entre la *Chronique* et la *Geste* une explication en leur attribuant pour auteurs les deux Cousinot, a cherché tous les moyens de justifier une thèse difficile à soutenir. Il nous semble inutile de montrer la fragilité de ses arguments, puisque cette thèse a reçu de M. Samaran une réfutation définitive. Mais si, d'accord avec M. Samaran, nous estimons que ni l'une ni l'autre des chroniques ne peut être attribuée à un Cousinot, nous irons plus loin en avançant que l'auteur de l'une n'a jamais connu l'ouvrage de l'autre et que la partie commune n'a été rédigée ni par l'un ni par l'autre.

La composition de la *Chronique* étant évidemment postérieure à celle de la *Geste*, la preuve n'est plus à faire que la première n'a pas été utilisée par l'auteur de la seconde. La réciproque est également vraie. Comment expliquer, en

solidité telle que nous n'osons soutenir *un* avis contraire. Nous ne constatons pas pourtant sans quelque embarras que ce *Premier essai* est en tous points plus détaillé que la chronique latine. Chartier, dans sa revision, aurait supprimé certains passages ; le contraire nous semblerait plus normal.

1. Elle concerne le seigneur de Beaumanoir ou de Beaumont, présent à l'affaire de Montfort (*Puc.*, chap. 22 ; Ch., *Chron. fr.*, chap. 23 ; *Chron. lat.*, chap. 25).

effet, si le chroniqueur de la Pucelle a connu la *Geste*, qu'il ait reproduit, sans presque y changer un mot, toute une partie, mais n'ait fait rigoureusement aucun emprunt aux autres chapitres ? Il n'existe aucun point commun entre les deux œuvres dans tout ce qui est antérieur au siège d'Orléans[1]; si un certain nombre d'événements sont rapportés dans les deux, ils ne le sont ni dans le même ordre ni de la même façon et beaucoup ne sont mentionnés que dans une seule. De même, une fois racontée la bataille de Patay, les deux auteurs suivent des voies différentes. Bien qu'il ne nous reste de la *Geste* que deux rapides paragraphes, le doute est si peu permis que Quicherat et Vallet de Viriville ont dû renvoyer ce texte en note. Nous y retrouvons le ton extrêmement sec des premiers chapitres, qui contraste singulièrement avec l'abondance des développements relatifs au siège. Également, à cet endroit précis, le chroniqueur de la Pucelle, se remet à suivre, pas à pas, Chartier (ou la source commune entre Chartier et lui) ; ce qui prouve bien qu'il ne pouvait plus faire usage du modèle par lui utilisé dans sa deuxième partie.

Il nous faut donc, pour le moins, admettre que, si la *Geste* telle que nous la connaissons a été rédigée par un seul auteur, elle comporte deux parties, dont notre chroniqueur n'a connu qu'une seule. Mais ces deux parties ne sont-elles pas trop différentes pour avoir été composées par le même homme? La sobriété de l'une est poussée à l'extrême, les faits y sont rapportés aussi sommairement que possible sans donner aucun détail. Dans l'autre, au contraire, le texte demeure assez concis, mais contient des développements beaucoup plus amples. De plus, on n'y trouve pas une seule fois cette expression si particulière « en ce contemple » si fréquemment employée dans les autres chapitres de la *Geste*.

Aussi croyons-nous pouvoir poser en principe que l'auteur de la *Geste des nobles* et celui de la *Chronique de la Pucelle* ont l'un et l'autre connu une narration, dont ni l'un

1. Vallet de Viriville fait commencer son édition commune aux chapitres 235 de la *Geste* et 33 de la *Chronique*. En réalité, il n'y a que des différences insignifiantes entre les chapitres 230 à 234 de la *Geste* et 30 à 32 de la *Chronique*. Nous faisons donc commencer la deuxième partie de la *Chronique* au débarquement de Salisbury.

ni l'autre n'est l'auteur, et que nous proposerons d'appeler *Récit du siège à Orléans.*

Ce *Récit,* nous le possédons complet, et c'est la version de la *Geste.* En effet, si de nombreux passages de la *Chronique* ne figurent pas dans la *Geste,* au contraire, il n'y a, dans cette partie, aucune phrase, à peine aucun mot de la *Geste* qui soit omis dans la *Chronique.* Il semble que le *Récit* a paru si intéressant aux deux auteurs que ni l'un ni l'autre n'en ont négligé une seule ligne et qu'ils l'ont tous deux copié, en y apportant d'insignifiantes corrections de style. Mais, si l'un se contente de reproduire purement et simplement son modèle, l'autre y a ajouté la plus grande partie des éléments utilisés par Chartier et divers passages, la plupart, puisés dans ses renseignements personnels.

Quand fut composé ce *Récit* ? On n'y constate aucun des anachronismes qui abondent dans les autres parties de la *Chronique.* Ainsi trouve-t-on dans celle-ci mention du « duc de Bourbon », du « comte de la Marche », du « comte de Dunois », de « Pregent de Coetivy qui fut depuis amiral de France »[1], désignations qui reportent la date de sa composition, respectivement après 1434, 1438, 1439, 1439. Au contraire, dans le *Récit,* ces personnages sont toujours nommés plus correctement : le « comte de Clermont », le « comte de Perdriac », le « batard d'Orléans », « Prigent »[2]. Le duc de Bourbon est un personnage assez considérable pour nous permettre de croire que le *Récit* fut rédigé avant 1434.

Mais alors, peut-être faut-il aller plus loin. On sent dans toute cette partie de la *Chronique,* que nous appelons le *Récit,* une vive confiance dans la Pucelle et un grand espoir de libération. Il semble bien qu'au moment de la rédaction Jeanne ait été encore en vie et libre. Pendant la captivité de la Pucelle et surtout dans les premières années qui suivirent sa mort, on eut évidemment des doutes sur sa mission, et l'on fit volontiers silence sur sa personne. Il est assez significatif, par exemple, que dans son *Épître aux États de Blois,* composée en 1433, Jouvenel n'écrit pas une seule fois le nom de la jeune Lorraine. Elle était pourtant à l'origine

1. P. 250, 312, 325, 331, 335, 337 — 250 — 245, 326 — 257.
2. P. 266, 267, 269 — 304 — 263, 264, 267, 268 — 204.

de tous les événements auxquels l'évêque de Beauvais faisait allusion.

Nous avons donc probablement là une relation composée à très peu de distance des événements. Son auteur est, semble-t-il, Orléanais; au moins connaissait-il fort bien la région. En tout cas, il était dans la ville pendant le siège, puisqu'il marque n'avoir su que par ouï-dire tout ce qu'il nous rapporte des faits et gestes de la Pucelle avant l'arrivée de celle-ci sur les lieux du combat. Mais les événements qu'il relate ne concernent pas seulement la ville, ils sont relatifs à tout le duché. Il n'est pas impossible que nous ayons là un rapport envoyé au duc d'Orléans pour lui donner une vue d'ensemble sur les vicissitudes encourues par des domaines et dont quelques copies ont pu être distribuées quelque temps après le départ pour le voyage du sacre ? Le membre de phrase rappelant la captivité du duc[1] serait alors une addition portée par l'auteur de la *Chronique*. Mais, ce qui irait à l'encontre de cette hypothèse, le *Récit* ne rapporte aucun fait personnel au bâtard d'Orléans. Il le cite souvent, sans doute, et en tête, mais sans jamais le dégager des listes de chevaliers[2]. Peu importe après tout à qui la relation était destinée ; le point essentiel est qu'elle émane très probablement d'un témoin.

Quelle que soit l'origine exacte du *Récit*, l'auteur de la *Chronique* ne s'est pas borné à le reproduire, mais il y a fait d'importantes additions. Si nous dégageons celles-ci, sans tenir compte de ce qui est rapporté également par Chartier, nous allongerons notre liste de quarante-quatre additions ou variantes nouvelles :

45° Départ de Salisbury d'Angleterre (*Puc.*, chap. 30; IV., ch. 230). — Selon la *Chronique,* le duc d'Orléans demande a Salisbury la promesse de ne pas attaquer son duché « et dit-on qu'il luy promit et octroya sa requeste ». — Ce fait,

1. *Puc,* p. 256.
2. On peut dire la même chose pour la *Geste.* Faut-il en déduire que, contrairement à l'opinion de Vallet de Viriville, il ne s'agit pas d'une chronique domestique des ducs d'Orléans ?

d'ailleurs d'une authenticité incertaine, n'est rapporté, d'autre part, que par la *Chronique de l'établissement de la fête*[1] et dans le *Mystère du siège d'Orléans*[2], composés plus tard et qui ne peuvent avoir servi à notre auteur.

46° Après la reddition de Meung (*Puc.*, chap. 32; *N.*, chap. 234), la *Chronique* indique que Salisbury mena ses prisonniers à Paris pour encourager ses partisans. Elle signale, en outre, la prise de Montpipeau et de Beaugency.

47° Détails sur la Pucelle. — Tout le chapitre 42 de la *Chronique* est consacré à donner sur Jeanne d'Arc des détails qui ne figurent ni dans Chartier ni dans la *Geste.* Une partie étant également reproduite dans le *Journal du siège*, nous allons décomposer ce chapitre en le comparant avec ce dernier texte. — Origine de Jeanne d'Arc. Selon la *Chronique,* Domrémy est un village de l'élection de Langres, vers les Marches de Vaucouleurs, et qui « est tout un avec le village de Gras » ; selon le *Journal* (p. 118) : « un villaige en Barroys..., près d'un autre dit Gras, sous la seigneurie de Valcouleur ». Seule, la *Chronique* donne le nom des parents : « Jacques Daïx et Ysabeau, sa femme » ; son âge : « dix-sept à dix-huict ans »; sa stature : « bien compassée et forte ». Ces points particuliers à la *Chronique* semblent bien provenir des dépositions aux procès de réhabilitation, sans qu'il soit possible de donner une référence plus précise que « *passim* ».

48° Première visite de Jeanne à Baudricourt (*Puc.*, chap. 42, p. 271 ; *Journal*, p. 118). — Le *Journal* indique que « s'apparut [à Jeanne] Nostre Seigneur plusieurs foiz en vision », et qu'elle le rapporta au capitaine de Vaucouleurs. La *Chronique,* plus exacte, fait dire à la jeune fille : « sçachez que Dieu... m'a plusieurs fois faict à sçavoir et commandé... ». C'est avec une variante la version de Bertrand de Poulongy dans sa déposition du procès de réhabilitation (*Procès,* t. II, p. 456), et celle que rappellent très sommairement les dépositions de Jean de Metz et de Catherine Royer (*Ibid.*, t. II, p. 436 et 446).

49° Annonce faite par la Pucelle à Baudricourt de la journée des Harengs (*Puc.*, chap. 42, p. 272 ; *Journal*, p. 125). —

1. Quicherat, *Procès,* t. V, p. 285.
2. *Ibid.*, t. V, p. 80.

Le fait est rapporté dans la *Chronique* d'une manière beaucoup plus précise et beaucoup plus détaillée que dans le *Journal*, et il n'y fut pas fait allusion au cours du procès.

50° Départ de Jeanne pour Chinon (*Puc.*, chap. 42, p. 272 ; *Journal*, p. 125). — La *Chronique* énumère les pièces des vêtements que lui remit Baudricourt et insiste plus longuement sur les hésitations de ses compagnons.

51° Voyage de Jeanne (*Puc.*, chap. 42, p. 273 ; *Journal*, p. 126). — La *Chronique* précise que la Pucelle passa par Auxerre.

52° Première rencontre de Charles VII et de Jeanne d'Arc (*Puc.*, chap. 42, p. 273 ; *Journal*, p. 127). — Ce récit concorde avec le témoignage de Simon Charles (*Procès*, *t.* III, p. 115).

53° Conseil du roi et interrogations des docteurs (*Puc.*, chap. 42, p. 273-274 ; *Journal*, p. 127-128). — La *Chronique* précise que l'archevêque de Reims, chancelier de Charles VII (Regnault de Chartres), assistait au conseil.

54° Révélation faite au roi (*Puc.*, chap. 42, p. 274). — On retrouve également ce fait dans le *Journal du siège* (p. 128), mais celui-ci cite seulement Gérard Machet parmi les témoins. Il semble bien qu'il s'agisse des paroles rapportées par Jean Pasquerel (*Procès*, t. III, p. 103).

55° Jeanne conduite à Poitiers et prédiction qu'elle fait en cours de route (*Puc.*, chap. 42, p. 275 ; *Journal*, p. 128). — La *Chronique* indique que le roi se rendit également à Poitiers et qu'on dit à Jeanne le but du voyage ; le *Journal* rapporte que la Pucelle devina qu'on la menait à Poitiers. Il n'en est pas question dans le procès.

56° Séjour de Jeanne à Poitiers (*Puc.*, chap. 42, p. 275 ; *Journal*, p. 128-129). — Le *Journal* est extrêmement bref. La *Chronique*, au contraire, fourmille de détails. Elle précise que Jeanne fut logée chez Jean Rabateau, ce que nous apprennent également les dépositions de François Garivel et de Seguin Seguin (*Procès*, t. III, p. 19 et 204), mais elle ajoute, à propos de Rabateau : « qui avoit espousé une bonne femme ».

57° Interrogatoire de Jeanne à Poitiers (*Puc.*, chap. 42, p. 275-276). — Cet interrogatoire est également rapporté par le *Journal du siège* (p. 129), mais la version de celui-ci est beaucoup plus brève et ne cite que la dernière réponse de

Jeanne, ce que nous retrouvons dans la déposition de Seguin Seguin (*Procès*, t. III, p. 203-205). La *Chronique* a sans doute de grandes analogies avec cette déposition, mais elle y ajoute des indications d'un caractère bien personnel : Jeanne, à l'arrivée des enquêteurs, « s'alla seoir au bout du banc » ; les docteurs « y furent plus de deux heures, où chacun d'eux parla sa fois » ; parmi eux se trouvait « un carme, bien aigre homme ». Il ne serait pas surprenant que notre chroniqueur ait été le témoin de cet interrogatoire.

58° Visites des habitants de Poitiers à la Pucelle et raison invoquée pour celle-ci pour porter des habits d'homme (*Puc.*, chap. 42, p. 276). Il n'existe rien ni dans le *Journal* ni dans aucune des dépositions du procès sur ces visites et sur les propos de Jeanne.

59° Préparatifs pour secourir Orléans (*Puc.*, chap. 42, p. 277 ; *Journal*, p. 129). — Le texte de la *Chronique* est plus détaillé que celui du *Journal* et son auteur semble avoir connu les compagnons qui furent donnés à la Pucelle : « un bien vaillant et notable escuyer, nommé Jehan d'Olon, prudent et sage, et pour paige, un bien gentil homme, nommé Louys de Comtes, dict Imerguet ». — Les détails donnés sur l'épée découverte à Sainte-Catherine de Fierbois ressemblent à ceux fournis par Chartier[1] (chap. 36), mais concordent plus exactement avec les indications du *Journal*. Mais il n'est pas question dans la *Chronique* de l'étendard de la Pucelle, alors que le *Journal* en parle à cet endroit.

60° Entretien de Jeanne avec un « bien notable homme maistre des requestes de l'hostel du roy » (*Puc.*, chap. 42, p. 277). — Cet entretien n'est pas rapporté dans les dépositions du procès, et, comme Vallet de Viriville, nous sommes persuadés que l'interlocuteur de Jeanne est l'auteur de la *Chronique;* mais nous nous refusons à admettre qu'il s'agisse de Cousinot.

61° Adresse de Jeanne à porter les armes (*Puc.*, chap. 42,

1. Comme le fait remarquer Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 55, note), la version commune à Chartier, à la *Chronique* et au *Journal*, suivant laquelle Jeanne ne serait pas passée à Sainte-Catherine avant de venir à Chinon est formellement contredite par une déposition de la Pucelle au procès de condamnation. Mais ne s'agit-il pas là, plutôt que d'une imposture de Jeanne, d'une légende sans fondement répandue de bonne heure ?

p. 278). — Il en a été trop question dans les diverses dépositions du procès pour qu'il soit possible de tirer une conclusion du fait qu'il est mentionné dans la *Chronique*.

A cet endroit, après avoir ajouté quelques lignes qui se retrouvent dans Chartier, notre auteur reprend aussi maladroitement que possible, dans son chapitre 43, le texte du *Récit du siège*, en se bornant à le raccorder au reste par ces mots : « Les nouvelles de la dicte Pucelle vindrent à Orléans comme c'estoit... », et il répète sommairement ce qu'il vient de raconter. Nous saisissons là sur le vif un de ses procédés de compilateur.

62° Après avoir donné copie de la lettre de Jeanne à Bedford, notre auteur (chap. 44, p. 283), au milieu d'un paragraphe que nous retrouvons dans Chartier (chap. 36), intercale : « La dicte Jeanne ordonna que toutes les gens de guerre se confessassent et se missent en estat d'estre en la grâce de Dieu ; [si] leur fist oster leurs fillettes et laisser tout le bagaige. » Ces faits, qui sont également mentionnés dans le *Journal du siège* (p. 151), sont rapportés dans la déposition de Jean Pasquerel (*Procès*, t. III, p. 104), d'une part, dans celles du duc d'Alençon, de Louis de Contes, de Simon Beaucroix et de Pierre Milet (*Ibid.*, p. 99, 73, 81 et 126), d'autre part.

63° Vent contraire devenant favorable conformément à la prédiction de Jeanne (*Puc.*, chap. 44, p. 283-284). — Ce passage est conforme aux dépositions de Dunois et de Gaucourt (*Procès*, t. III, p. 5-7 et 18). Jean Pasquerel (*Ibid.*, p. 105) donne une version légèrement différente : l'eau de là Loire, trop basse pour laisser passer les bateaux, se gonfla soudain.

64° Entrevue de Jeanne d'Arc avec le bâtard d'Orléans (*Puc.*, chap. 44, p. 284-285). — Le texte de la *Chronique* concorde avec le témoignage de Dunois (*Procès*, t. III, p. 5-6, deux passages séparés).

65° Séjour de la Pucelle chez Jacques Boucher (*Puc.*, chap. 44, p. 285). — Dépositions concordantes de Charlotte Havet, fille de Jacques Boucher (Procès, t. III, p. 34), qui affirme qu'elle coucha seule avec Jeanne, de Colette et de Pierre Milet (*Ibid.*, p. 123 et 125).

66° Sobriété de Jeanne (*Puc.*, chap. 44, p. 285). — Un fait

semblable est rapporté par Dunois (*Procès*, t. III, p. 9), mais celui-ci date cet épisode du jour où la Pucelle fut blessée et non de celui où elle entra à Orléans (voir 79°).

67° Prédiction de Jeanne au sujet des hérauts (*Puc.*, chap. 44, p. 286). — Ce fait est rapporté, mais beaucoup plus sommairement, dans la déposition de Jacques l'Esbahy (*Procès*, t. III, p. 46).

68° Influence morale de l'arrivée de Jeanne (*Puc.*, chap. 44, p. 286). — « Et paravant qu'elle arrivast, deux cent Anglois chassoient aux escarmouches cinq cent François ; et depuis sa venue, deux cent François chassoient quatre cent Anglois ; et en creut fort le courage des François. » — Dunois (*Procès*, t. III, p. 8) donne des chiffres différents : « deux cents Anglais mettaient auparavant en fuite 800 ou 1,000 hommes de l'armée du roi. Après la venue de Jeanne, 4 ou 500 Français luttaient contre toute la puissance des Anglais ». Jean Luillier (*Ibid*,, p. 24) dépose dans le même sens, mais de manière beaucoup moins précise.

69° Conseil tenu à Blois (*Puc.*, chap. 45, p. 286-287). — Ce passage est à peu près identique au récit de Chartier (chap. 36, p. 71) sauf sur ce point que, d'après celui-ci, le bâtard d'Orléans serait venu prendre part aux délibérations entre Regnauld de Chartres, Gilles de Retz et Ambroise de Loré, tandis que, selon la *Chronique*, il leur envoya un messager.

70° Prise de la Bastille Saint-Loup (*Puc.*, chap. 46). — La *Chronique* rapporte que Jeanne, qui n'avait pas été prévenue, se réveilla brusquement et se précipita vers le lieu du combat si vivement que le feu jaillissait sous les pieds de son cheval, ce qui concorde avec la déposition de Colette Milet (*Procès*, t. III, p. 124) et aussi, mais avec moins de précision, avec celles de Louis de Contes, Simon Beaucroix, Aignan Viole et Jean d'Aulon (*Ibid.*, p. 68, 79, 127, 212). Elle ajoute : « la dicte Jeanne dist depuis que sa voix l'avoit esveillée et enseigné le chemin et que Messires luy avoit faict savoir ». Affirmation rapportée également, mais avec moins de netteté, par Jean d'Aulon.

71° Protection accordée par Jeanne aux Anglais revêtus d'ornements sacerdotaux (*Puc.*, chap. 46, p. 289). — Ce fait est rapporté par Louis de Contes (*Procès*, t. III, p. 69).

72° Sommation de Jeanne à Glacidas (*Puc.*, chap. 46). — Le *Journal du siège* (p. 155) donne une version assez semblable, mais avec quelques variantes, et il y a quelque analogie avec les dépositions de Dunois (*Procès*, t. III, p. 9) et de Jean Pasquerel (*Ibid.*, p. 107-108).

73° Épisode de l'alose de Jacques Boucher (chap. 48). — On retrouve ce récit dans la déposition de Colette Milet (Procès, t. III, p. 124).

74° Blessure de Jeanne (*Puc.*, chap. 48). — La *Chronique* indique que Jeanne fut blessée « d'un coup de traict de gros garriau par l'espaule tout oultre »; le *Journal du siège* (p. 160), qu'elle fut « frappée d'un traict entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit oultre » ; Dunois (*Procès*, t. III, p. 8) : « Vulnerata ex una sagitta quæ penetravit carnem suam, inter collum et spatulas, de quantitate dimidii pedis. »

75° Encouragements donnés par Jeanne aux soldats. — La version de la *Chronique* (chap. 48) est sensiblement moins développée que celle du *Journal* (p. 160-161).

76° Episode de l'étendard (*Puc.*, chap. 48). — Le texte de la *Chronique* est à peu près identique à celui du *Journal du siège* (p. 161) et présente des analogies avec le témoignage de Dunois (*Procès*, t. III, p. 8), qui est toutefois moins précis.

77° Passage sur une passerelle improvisée en compagnie du commandeur de Giresme (*Puc.*, chap. 48). — Cet épisode est également rapporté par le *Journal du siège* (p. 171).

78° Témoignage des capitaines (*Puc.*, chap. 48). — « Si nous dirent et affermerent des plus grands capitaines des François, que, après que ladicte Jeanne eut dict les parolles dessusdictes, ils monterent contremont le boulevart, aussi aiseement que par un degré; et ne sçavoient considérer comme il se pouvoit faire ainsi, sinon par un œuvre divin. » Le caractère tout personnel de cette phrase a déjà frappé Vallet de Viriville et M. Samaran. Il nous semble que l'auteur a dû assister personnellement au procès, car son récit concorde avec les dépositions de Dunois, Jean Luillier, Louis de Contes, Simon Beaucroix (*Procès*, t. III, p. 8, 24, 71, 80). Si Louis de Contes est un personnage de second plan et les deux autres des hommes absolument obscurs, Dunois au moins peut compter parmi les « plus grands capitaines ».

79° Piété et sobriété de la Pucelle (*Puc.*, chap. 48). — Il

semble que ces détails soient tirés du procès. Pour la piété, *passim.* Pour la sobriété, il y a une légère variante avec la déposition de Dunois (*Procès,* t. III, p. 9). La *Chronique* indique : « si voulut seulement avoir du vin en une tasse où elle mist la moitié d'eaue » ; Dunois, qu'elle prit « quatre ou cinq tranches de pain dans du vin mêlé à beaucoup d'eau ».

80° Messes célébrées le 8 mai, pendant lesquelles s'effectua la retraite des Anglais (*Puc.*, chap. 48). — Ce fait est rapporté par Jean de Champeaux (*Procès,* t. III, p. 29).

81° Jeanne, ce jour-là, ne portait qu'un jaseran (*Puc.*, chap. 49, p. 297). — Le fait est également attesté par Dunois et Aignan Viole (*Procès,* t. III, p. 9 et 127).

82° Entrevue de Jeanne et de Charles VII après la délivrance d'Orléans (*Puc.*, chap. 50). — Le *Journal* rapporte en termes presque identiques leur entretien qu'on retrouve dans la déposition de Dunois (*Procès,* t. III, p. 11-12).

83° Le duc d'Alençon sauvé de la mort par un avertissement de Jeanne (*Puc.*, chap. 50). — Ce fait est attesté par le duc (*Procès,* t. III, p. 96-97) et rapporté, mais plus sommairement, par le *Journal du siège* (p. 171).

84° Exploit de maître Jean, canonnier, à Jargeau (*Puc.*, chap. 50). — La version est la même que celle du *Journal* (p. 172).

85° Pierre tombant sur Jeanne sans la blesser (*Puc.*, chap. 50). — Ce fait est rapporté par le *Journal du siège* (p. 172) et plus sommairement par le duc d'Alençon (*Procès,* t. III, p. 97).

86° Suffolk se rend à Guillaume Regnault (*Puc.*, chap. 50). — On retrouve le même récit dans le *Journal du siège* (p. 173).

87° Entretien de Jeanne et du duc d'Alençon avant Patay (*Puc.*, chap. 53). — Dans sa déposition (*Procès,* t. III, p. 10-11), Dunois rapporte leurs propos sous une forme légèrement différente.

88° Chevaliers envoyés en avant-garde (*Puc.*, chap. 53 ; Ch., 44). — A l'énumération de Chartier, la *Chronique* et le *Journal* ajoutent le nom de Thiébaud de Termes, le second mentionnant encore, en outre, Jamet de Tilloy. La présence du premier est, en outre, attestée par son propre témoignage au procès (t. III, p. 118). Le second est fréquemment mentionné par ailleurs dans le *Journal du siège*

La « *Chronique de la Pucelle* » *et le* « *Journal du siège* ».

Le problème que nous nous efforçons de résoudre serait assez simple si la *Chronique* de Chartier et la *Geste des nobles* étaient les seuls textes contemporains présentant des analogies avec la *Chronique de la Pucelle.* Comme pour le rendre plus ardu, il existe un troisième document qui, à certains *endroits, ressemble trop* à *notre Chronique pour que nous* croyions à un hasard : c'est le *Petit traictié par maniere de croniques* que l'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *Journal du siege.* Nous avons noté ces ressemblances une à une dans notre énumération, ne négligeant que le cas où la partie commune peut également être retrouvée chez Chartier.

Quicherat n'avait pas manqué de reconnaître qu'au *Journal* proprement dit, et d'ailleurs incomplet, l'auteur du *Petit traictié* avait ajouté de nombreux passages empruntés à d'autres récits. Le grand érudit estimait en particulier que la partie relative au voyage de Reims était faite avec les récits combinés de Chartier et du héraut Berry. Ce en quoi il nous semble commettre une erreur : les rapports entre le *Journal* et la *Chronique* de Berry sont extrêmement vagues ; les deux auteurs rapportent les mêmes événements ; il nous. semble difficile de dire plus. Quicherat ajoutait que certains détails semblaient avoir été pris au procès de réhabilitation, et notamment à la déposition de Dunois ; il est possible qu'il faille ajouter : et à celle du duc d'Alençon. Enfin, l'éditeur des procès estimait que tout au moins ce que nous appelons la troisième partie de la *Chronique de la Pucelle* était une copie du *Journal* ; plus exactement, presque tout ce qui dans le *Petit traictié* a été *ajouté* au *Journal se retrouve dans la Chronique,* sans que la réciproque soit vraie ; en particulier, il n'existe aucun lien entre ce que nous proposons d'appeler *Récit du siège d'Orléans* et le *Journal.*

Aucune des explications que l'on peut donner à ces analogies n'est satisfaisante. L'auteur de la *Chronique* aurait-il eu connaissance du *Journal* ? Il conviendrait plutôt de dire du *Petit traictié,* car, à aucun moment, notre homme n'utilise le journal proprement dit. Sans doute les détails sur l'arrivée des pièces de bétail, qui nous intéressent, car ils restituent

un peu de l'atmosphère du siège, ne devaient-ils lui paraître qu'un vain fatras. Mais pourquoi aurait-il négligé le récit des combats et de l'accueil fait à Jeanne pour ne prendre au *Journal* que ce qui fut manifestement ajouté après coup ?

Le compilateur du *Petit traictié* a-t-il, au contraire, copié la *Chronique* ? Mais pourquoi aurait-il laissé de côté tout ce qui dans celle-ci est commun avec la *Geste des nobles* ? Comment se serait-il souvenu qu'au temps du siège le duc de Bourbon n'était encore que comte de Clermont et aurait-il pensé à corriger son modèle[1], alors que plus loin il désigne le bâtard d'Orléans sous le nom de comte de Dunois[2] ? Pourquoi n'aurait-il tenu compte parmi les dépositions du procès que d'une partie de celles utilisées par l'auteur de la *Chronique* ?

Alors faut-il admettre que *Journal* et *Chronique* gardent la trace d'une autre source aujourd'hui perdue ? Ce serait peut-être jouer imprudemment avec les hypothèses sur les manuscrits disparus. Le procédé serait tentant, mais rien ne nous permettrait d'attribuer à ce document égaré des caractéristiques bien nettes. Quel serait son objet ? Encore un autre récit du siège d'Orléans et du voyage du sacre ? Sinon, pourquoi notre auteur ne l'aurait-il pas utilisé dans sa première partie ?

Nous pourrions encore supposer que notre chroniqueur et l'auteur du *Petit traictié* ont utilisé la source commune entre la *Chronique* et Chartier, mais d'après un manuscrit comportant des additions que n'aurait pas connu Chartier. Ne risquerions-nous pas d'entrer ainsi dans le domaine des hypothèses gratuites ?

Cela ne servirait d'ailleurs, en ce qui concerne notre *Chronique,* qu'à déplacer le problème sans le résoudre. Aussi, bien que nous renoncions de la sorte à faire usage d'arguments supplémentaires en faveur de la thèse que nous allons exposer, nous croyons devoir admettre que rien de ce qui, dans la *Chronique,* est commun avec le *Journal du siège* n'est, chez celle-là, original.

1. Notre 35°.
2. Notre 39°.

Les parties originales de la « Chronique de la Pucelle ».

Dans ces conditions, si nous faisons le décompte des apports personnels de notre chroniqueur, des quatre-vingt-huit additions ou variantes que nous avons dénombrées en comparant la *Chronique de la Pucelle* avec la *Chronique* de Chartier et la *Geste des nobles,* quinze devront être entièrement négligées[1], douze autres seront réduites à la qualité de variantes secondaires[2]. Si nous ne tenons pas compte de celles dont l'importance est médiocre[3] et si nous admettons que certains passages n'ont pas été ajoutés par l'auteur de la *Chronique,* mais supprimés par Chartier[4], il nous restera une cinquantaine de fragments qui pourront nous donner un aperçu sur la personnalité du chroniqueur.

La première remarque qui s'est imposée à tous ceux qui ont étudié la *Chronique de la Pucelle,* c'est que son auteur a utilisé le procès de réhabilitation. Quicherat, dans les notes de son édition, a relevé les analogies existant avec un certain nombre de dépositions. Complétant ces indications et celles de Vallet de Viriville, nous avons retrouvé dans la *Chronique* le souvenir manifeste d'une vingtaine de témoignages[5]. En outre, certains passages de la *Chronique* semblent bien résumer un ensemble de dépositions[6].

Ces témoignages, notre chroniqueur ne les a pas connus à travers la rédaction des greffiers ; il est, au contraire, évident qu'il a assisté au procès. Sinon, il n'aurait pas imaginé les variantes qui existent parfois entre son texte et les dépositions[7]. Nous tenons même pour probable qu'il occupait une place de marque parmi les juges et enquêteurs, ce qui expli-

1. Soit nos n°s 30, 32, 40, 41, 52, 54, 62, 75, 76, 77, 82, 84, 85, 86 et 88.

2. Soit les n°s 33, 35, 39, 42, 48, 49, 51, 53, 55, 59, 72 et 83.

3. Nos n°s 4, 27, 69 et 88. Ajoutons-y le doublet constitué par le 44°.

4. Notamment les n°s 25, 28, 30, 31 et peut-être 5.

5. Dunois, le duc d'AIençon, Jean Pasquerel, Louis de Contes, Simon Charles, Jean d'Aulon, Simon Beaucroix, Jean Moreau, Jean Beauharnais, Bertrand de Poulongy, Jean de Metz, Catherine Royer, François Garivel, Seguin Seguin, Pierre et Colette Milet, le seigneur de Gaucourt, Charlote Havet, Jacques L'Esbahy, Jean Luillier, Aignan Violle, Jean de Champeaux, Thibaud de Termes.

6. Nos n°s 47, 61, 79.

7. N°s 39, 48, 56, 66, 72, 79 et surtout 68 et 87.

querait l'allure personnelle du passage si remarqué : « si *nous* dirent et affermerent des plus grands capitaines ».

Notons d'ailleurs que notre homme ne semble pas avoir suivi avec une même assiduité les informations diverses faites en Lorraine, à Paris, à Orléans et à Rouen. Des témoignages recueillis au pays natal de Jeanne, nous ne retrouvons qu'un écho lointain, qui ne répète très nettement aucun d'eux. Notre auteur doit en avoir eu connaissance[1], mais avant de commencer sa rédaction : il s'en souvient plutôt qu'il ne l'utilise. Au contraire, les emprunts faits aux dépositions reçues à Orléans et à Paris sont évidents et nombreux. Bien que, sur deux points[2], nous ayons relevé des analogies entre la *Chronique* et la déposition de Jean d'Aulon, nous croyons que celle-ci n'a pas servi à notre auteur. Le témoignage du sénéchal de Beaucaire, — ou plutôt ce que notre homme pourrait en avoir retenu, — ne fait que s'ajouter à trois ou quatre autres sans les renforcer et le texte communiqué aux enquêteurs contient beaucoup d'autres éléments dont la *Chronique* ne tient aucun compte.

Une deuxième observation, qui ne laisse pas place à discussion, c'est que de 1422 à 1429 notre homme avait Poitiers pour résidence habituelle. Nous pouvons, en effet, constater qu'un grand nombre des fragments à lui personnels se rapportent à des événements qui se sont déroulés à Poitiers[3], ou s'y sont préparés[4], qui attestent que l'auteur connaissait le Poitou[5], ou enfin qui concerne l'évêque de Poitiers[6].

Nous ajouterons que notre auteur avait très vraisemblablement quitté la ville en 1431. Sinon, comment cet homme, assurément très renseigné, aurait-il pu ignorer que Frère Richard était, en mars de cette année, détenu dans un couvent de Poitiers, avec interdiction de prêcher de par l'évêque et de par le parlement[7] et ne se serait-il pas méfié des prédictions de cet illuminé[8] ?

1. La précision de certains détails relevés dans notre 47° rend la chose infiniment probable.
2. N[os] 29 *f* et 70.
3. Voir nos n[os] 11, 21, 55, 56, 57, 58, 60.
4. Nos n[os] 10, 13, 15, 16, 23.
5. N[os] 12, 26. Ajoutons-y le n° 7, si l'on peut faire rentrer dans cette rubrique la Touraine, toute voisine.
6. N° 17.
7. S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, 2[e] série. Paris, 1893, p. 198.
8. Voir notre 30°.

De plus, outre que certains détails font voir en lui un familier du Parlement, notre homme dit lui-même, ou du moins laisse entendre à ne pas s'y tromper, qu'il fut maître des requêtes de l'hôtel[1]. On peut même se demander s'il ne fut pas l'avocat du seigneur d'Arpajon contre le maréchal de Séverac, dans ce procès où, dit-il, « y eut ès matieres de grands plaidoyers, et escritures longues et prolixes »[2] et s'il n'eut pas à intervenir dans le conflit qui divisait les seigneurs de Lignières et de Culant[3].

Mais Poitiers n'est certainement pas la seule ville que notre chroniqueur habita. Il parle, en effet, comme un homme qui aurait recueilli à Reims même des détails sur le sacre et qui aurait circulé aux environs[4]. D'autre part, il qualifie Laon de « notable et forte cité »[5], ce qui nous donnerait volontiers à croire qu'il y attachait un intérêt particulier, et ceci d'autant plus qu'il précise la position de Vailly en homme qui connaît bien la région[6]. Nous en dirions autant de Beauvais, si nous ne retrouvions le même récit de la soumission de cette ville dans le *Journal du siège*[7]. Signalons aussi qu'il est question à diverses reprises d'un archevêque de Reims[8] et d'un évêque de Laon[9].

Remarquons encore que notre chroniqueur semble témoigner pour le duc d'Alençon d'une certaine sympathie[10] alors que celui-ci, destiné, deux ans après le procès de réhabilitation, à répondre d'une imputation capitale, était fort mal en cour. De même, notons, mais sans insister plus que de raison, qu'il rappelle le baptême du Dauphin, autre personnage compromettant, tandis que Chartier omet de le signaler[11]. Enfin, il n'est pas impossible que notre homme ait eu des relations avec les La Trémoïlle[12].

1. Voir notre n° 60°.
2. N° 14.
3. N° 18.
4. N°s 32, 33, 34, 35, 36.
5. N° 37.
6. *Ibid.*
7. N° 40.
8. N°s 7, 53.
9. N°s 2, 5.
10. N°s 5, 22, 87.
11. N° 5.
12. N°s 19, 28, 41.

Dernière remarque : notre auteur semble tenir certains détails sur les opérations militaires d'hommes de guerre qu'il devait connaître personnellement. Parmi ceux qu'il cite[1], nous relevons les noms d'un certain nombre de Gascons, La Hire, Bouzon de Failles, Hue et Brangonnet d'Arpajon, Saulton de Mercadieu, et de beaucoup de seigneurs du Midi. Si, comme nous le supposons, il eut à plaider pour Hue d'Arpajon dans un procès qui dura du 11 janvier 1424 au 16 mars 1426[2], il ne serait pas très imprudent de compter son client comme l'un de ses informateurs. Enfin, l'un de ces guerriers n'est cité qu'une fois[3], mais nous semble avoir une importance capitale, c'est : « Louys Juvenal des Ursins, fils du seigneur de Traignel ».

Jean Jouvenel, auteur de la « *Chronique de la Pucelle* ».

Ce dernier nom en évoque immédiatement un autre et il est même surprenant que, mis en vedette d'une manière un peu inattendue tout au début de la *Chronique,* il n'ait pas éveillé plus tôt l'attention des éditeurs. En effet, il paraît à plusieurs reprises et sous la même forme : « Louys Juvenal des Ursins, fils du seigneur de Treignel », sous la plume d'un chroniqueur, bien connu, le propre frère du chevalier, Jean Jouvenel, archevêque de Reims, l'auteur de l'*Histoire de Charles VI.* Or, sans vouloir rouvrir le débat qui nous a valu tant d'études sur le nom de la famille, Jouvenel ou Juvenal des Ursins[4], nous devons constater que la forme Juvenal ou

1. Voici la liste des personnages cités dans la *Chronique* pour faits de guerre, alors qu'il n'en est pas mention dans les autres sources narratives : comte de Pardiac, maréchal de la Fayete, seigneur de Groslée, Louis Juvénal des Ursins, comtes de Foix et d'Armagnac, seigneur de Laigle, comte de Ventadour, seigneurs du Bellay, de Fontaines, de Gamache, Robert de Laire, le Borgne Caqueran, seigneurs de Valpergue, de Mortemer, de Malicorne, vicomte de Narbonne, comte de Tonnerre, Bouzon de Failles, Hue Kennedy, l'abbé de Cercanceaux, La Hire, Hue et Brangonnet d'Arpajon, sire de Graville, Saulton de Mercadieu, seigneurs de Boissenuer, de Beaumanoir, maréchal de Sainte-Sévère, sire de Culant, commandeur de Giresme, Guillaume Regnault, Thibaud de Termes.

2. Voir Arch. nat, X^{2A} 18, fol. 2 v° ; X^{1A} 9197, fol. 273 v°, 276, 308 v°, 309 ; X^{2A} 21, 16 mars 1426, n. st.

3. Notre 2°.

4. Sur cette question, voir A. Molinier (*Sources,* t. IV, p. 121). Noter, en outre, l'article (*Les Jouvenel des Ursins et les Orsini. Mel. arch. et hist. Éc. fr. de Rome,* 1912, p. 49-67) dans lequel MM. de Boüard et Hirschauer ont combattu, à l'aide de nouveaux documents, la thèse de M. Batiffol.

Juvénal des Ursins n'est employée d'une manière courante que dans la dernière partie du règne de Charles VII. Ainsi, dans les registres du parlement de Poitiers, Jean Ier et ses deux fils, Jean II et Jacques, sont nommés, l'un ou l'autre, presque à toute page et toujours sous la forme Jouvenel. Il est assez difficile de s'appuyer sur les ouvrages historiques, les Jouvenel y étant le plus souvent désignés par leurs titres : « le chancelier de France », « l'archeveque de Reims », « l'eveque de Beauvais », etc. On peut tout de même remarquer que seules les œuvres d'une composition assez tardive utilisent la forme « Juvenal des Ursins ». Chartier, par exemple, écrit bien « Jacques Juvenal des Ursins », « Jehan Juvenel des Ursins ». Blondel nomme « Guillaume Juvenal des Ursins, seigneur de Trainel ». Chastellain hésite : « Guillaume Jouvesnel », « Guillaume Jouvenel », « Et toy, oh, Juvenal ». Le Religieux de Saint-Denis, au contraire, emploie trois variantes équivalentes : « Johannes Juvenel », « Johannes Jouvenelli », « Johannes Jouvenel ». Dans ces conditions, ou bien le passage de la *Chronique* a été écrit du vivant de Jouvenel le père, c'est-à-dire à une époque où la forme « Juvenal des Ursins » était très rarement employée, et l'usage de cette forme donne à supposer que la *Chronique* nous vient d'un familier de Jouvenel ; ou, au contraire, ce fragment date d'une époque tardive, à laquelle la célébrité du père était fatalement éclipsée par celle d'au moins trois de ses fils, et l'allusion à Jean Ier Jouvenel : « L. J., *fils du seigneur de Traignel* », témoigne pour la personne du chancelier, de la part de l'auteur, une vénération qui n'est guère explicable que si elle émane du fils de ce chancelier. Dans l'un ou l'autre cas, le seul fait que Louis Jouvenel est désigné dans la *Chronique de la Pucelle* exactement sous la même forme que dans l'*Histoire de Charles VI*, nous semble suffisant pour nous faire poser cette question : « Jean Jouvenel, archevêque de Reims, ne serait-il pas l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* ? »

Notre réponse sera affirmative quand nous aurons constaté que, sauf sur deux points de nature à soulever des doutes, mais d'importance secondaire, toutes les caractéristiques que nous avons relevées plus haut s'appliquent parfaitement à la personne de l'archevêque de Reims.

Non seulement celui-ci assista au procès de réhabilitation, mais même il en conduisit la marche, ayant été délégué comme juge par le pape Calixte III. Il dirigea lui-même l'enquête à Paris et à Orléans, alors qu'il se contenta d'agir par délégués en Lorraine et à Rouen, et nous avons vu que seules les informations faites à Paris et à Orléans ont été utilisées largement par l'auteur de la *Chronique*. Il est vrai que celui-ci ne semble pas avoir fait usage de la lettre rapportant la déposition de Jean d'Aulon, adressée à Jouvenel en personne. Mais cette lettre est datée du 28 mai 1456, elle constitue la dernière des pièces du procès. Nous croyons qu'on ne peut tirer, du fait qu'elle a été négligée dans la *Chronique*, aucune objection contre notre thèse, mais plutôt un élément pour dater la composition de la *Chronique*, et nous y reviendrons plus loin.

Jean Jouvenel eut nécessairement, en raison de ses fonctions au parlement, Poitiers pour résidence habituelle pendant ces années 1422 à 1429, dont les événements font l'objet de la partie conservée de notre *Chronique*.

Était-il parti de cette ville en 1431 ? Nous ne saurions l'affirmer. Néanmoins, il est probable que, dès ce mois de mars 1431, témoin des mésaventures de Frère Richard, la désignation de Jouvenel pour le siège épiscopal de Beauvais était l'objet de tractations. C'est seulement un an plus tard, le 24 mars 1432[1], qu'il fut sacré à Rome, Mais ce voyage auprès du pape avait été précédé d'un autre, que Jouvenel lui-même nous rappelle dans son *Épître aux États d'Orléans*, « quand je fus de retour de Rome, estois votre povre chapelain[2] ». Rien ne nous permet de préciser la date de ce premier voyage, mais les fonctions de chapelain ne pouvaient se concilier avec une résidence assidue à Poitiers. Jouvenel devait suivre le roi. Or, Charles VII se trouvait à Saumur au début de mars 1431 et sa présence à Poitiers n'est pas constatée avant le 28 de ce mois[3]. Il serait facile mais vain d'épiloguer plus longuement sur ce point. Nous reconnaissons volontiers qu'il peut susciter un doute, mais pas au point d'ébranler notre raisonnement.

1. *Gallia christiana*, t. IX, col. 758.
2. Ms. Dupuy 519, p. 36.
3. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 280.

Jouvenel fut bien maître des requêtes de l'Hôtel. Sans douté objectera-t-on qu'en 1429 il était en réalité avocat général du roi[1]. Mais, même en admettant que cette charge nouvelle n'ait pu être cumulée avec le premier titre, il était impossible à Jouvenel de faire allusion à ses fonctions sans se désigner ouvertement lui-même et renoncer à l'anonymat relatif qu'il entendait garder. Remarquons, à ce propos, combien ce souci de dissimuler la personnalité de l'auteur qui se manifeste dans la *Chronique* est semblable à celui qui anime Jouvenel dans son *Histoire de Charles VI.*

Si nous nous reportons aux registres du parlement, nous constatons que, dans l'affaire du seigneur d'Arpajon contre le maréchal de Séverac, Jouvenel plaida pour le premier, alors que Letur était l'avocat du second. Par contre, nous n'avons pu trouver aucune mention du conflit entre les seigneurs de Culant et de Lignières.

Évêque de Beauvais, puis de Laon et enfin archevêque de Reims, Jouvenel avait les meilleures raisons de bien connaître ces trois villes. Sans doute, et c'est là le deuxième point qui peut prêter à objection, la *Chronique* intitule Pierre Cauchon « evesque et seigneur » de Beauvais, alors que le *Journal du siège* porte, avec plus d'exactitude, « evesque et conte »[2]. L'erreur, ou plutôt l'à-peu-près, est assez surprenante de la part d'un évêque de Beauvais qui fut très féru de ses prérogatives. Mais, convient-il de s'arrêter devant un seul mot, qui peut être une faute de copie ?

Enfin, Jouvenel avait pour Jean d'Alençon des sentiments sinon d'amitié, au moins d'indulgence, tels qu'il implora pour lui la miséricorde royale, quand le duc eut à répondre de sa conspiration. Dans le discours prononcé par l'archevêque de Reims au cours de la délibération sur la sentence nous retrouvons la mention d'un fait rapporté presque dans les mêmes termes dans la *Chronique de la Pucelle :* « Pour se racheter de la main de vos ennemis, il a mis tout son meuble, vendu et engagé sa terre de Fougères[3]. »

1. Péchenard, *Jean Juvénal des Ursins,* p. 82.

2. Voir notre 20°.

3. Nous suivons ici le texte donné par M. de Beaucourt (*Histoire de Charles VII,* t. VI, p. 194) de préférence à celui du P. Anselme (*Histoire généalogique,* t. III, p. 260). — Voir notre 22°.

De même, l'archevêque de Reims devait prendre avec éclat position en faveur du Dauphin. Quant à ses relations avec les La Trémoïlle, nous ignorons si elles furent cordiales ou hostiles, mais elles ne sauraient nous surprendre.

Voilà déjà, nous semble-t-il, un faisceau de faits suffisant pour nous permettre d'attribuer à Jean Jouvenel la paternité de notre *Chronique.* Tous les doutes qui pourraient subsister se dissiperont si nous faisons appel à un argument supplémentaire, tiré d'une ressemblance entre la *Chronique de la Pucelle* et *l'Histoire de Charles VI.*

La « Chronique du Religieux de Saint-Denis » et l' « Histoire de Charles VI ».

M. Samaran a déjà démontré que les derniers chapitres de la *Chronique* dite *du Religieux de Saint-Denis,* telle que nous la connaissons, ont, en réalité, été écrits par Jean Chartier. Or, entre cette dernière partie de la *Chronique du Religieux* et l'*Histoire de Charles VI* de Jean Jouvenel, nous retrouvons les mêmes analogies qui existent entre la *Chronique de Charles VII* et la *Chronique de la Pucelle.* A partir du siège de Melun en 1420, soit exactement au moment où la *Chronique du Religieux* change de caractère[1], il devient facile, ce qui dans les livres précédents était à peu près impossible, de comparer le texte de Jouvenel et celui de la *Chronique.* L'un n'est évidemment pas la traduction pure et simple de l'autre, et les deux auteurs ont fait chacun de leur côté des additions suffisamment importantes pour que cette ressemblance soit demeurée jusqu'ici inaperçue. Mais elle sera évidente quand nous aurons dressé et commenté le tableau comparatif des deux Chroniques :

	RELIGIEUX	JOUVENEL
Siège de Melun.	Livre XLI, chap. 6, relativement très bref.	P. 378-384. Beaucoup plus détaillé. Louis Jouvenel compte parmi les assiégés[2].

1. *Rel.,* t. VI, p. 374 ; Jouvenel, p. 378.
2. Ainsi que Nicole de Giresme, dont il est question dans notre 77° et qui pourrait bien avoir livré à Jouvenel ce détail sur la délivrance d'Orléans.

	RELIGIEUX	JOUVENEL
Séjour de Henri V à Paris.	Fait défaut.	P. 384.
Plaintes contre Meaux et cruelle réponse de Henri V.	Fait défaut.	P. 384.
Assemblée des États à Paris.	Fait défaut.	P. 384-385.
Condamnation du Dauphin.	Fait défaut.	P. 385.
Siège de Meaux. Épisode de Jean de Cornouailles.	Chap. 7.	P. 385-386. Plus développé, mais sans apporter en plus rien d'essentiel.
Entreprise du seigneur d'Offémont.	Chap. 7.	P. 386.
Capture et exécution du bâtard de Vaurus.	Chap. 7.	P. 386-387. Jouvenel mélange à la version hostile au bâtard rapportée par Chartier d'autres bruits plus favorables. Il note le rôle de Perron de Luppé.
Mort du comte de Worcester.	Chap. 7.	P. 387.
Fuyard enterré vif.	Chap. 7.	P. 387.
Reddition de la place.	Chap. 7.	P. 387.
Triste sort des prisonniers.	Fait défaut.	P. 387-388.
Guillaume de Gamaches livre Compiègne pour délivrer son frère Philippe, abbé Saint-Pharon.	Chap. 7.	P. 388.
Cruauté de Pierre Cauchon.	Chap. 7.	P. 388.
Départ de Henri V pour l'Angleterre.	Fait défaut.	P. 388.
Arrivée de renforts écossais.	Fait défaut.	P. 388.
Bataille de Baugé.	Chap. 8.	P. 389-390. Jouve-

	RELIGIEUX	JOUVENEL
		nel donne tous les détails mentionnés dans la *Chronique du Religieux,* mais en ajoute d'autres qui sont évidemment un écho des récits de Louis Boyau. Toutefois, d'après la *Chronique,* les Anglais auraient dans leur fuite traversé le Loir à l'abbaye de Vaas, tandis que Jouvenel écrit « près de la Flèche ».
Joie du Dauphin.	Fait défaut.	P. 390. Jouvenel fut certainement témoin des réjouissances.
Exploits de la Hire.	Chap. 9.	P. 390-391.
Prise de Montereau par Henri V.	Chap. 10. Comme le fait remarquer Bellaguet, ce chapitre n'est pas à sa place.	P. 378. Jouvenel plus exact, rapporte l'affaire après la prise de Sens.
Prise de Montaiguillon par le comte de Salisbury.	Chap. 11.	P. 391.
Prise de Montmirail par le Dauphin.	Chap. 12.	P. 391. Jouvenel appelle Jannequin le capitaine nommé Rennequin dans la *Chronique du Religieux,*
Prise de Gallardon.	Chap. 12.	P. 392.
Campagne de Henri V et prise de Dreux,	Chap. 13.	P. 392-393.
Départ de Catherine de France pour l'Angleterre.	Livre XLII, chap. 1. Ici débute seulement le récit des événements de l'année 1421, alors qu'il eut convenu de commencer ce livre XLII immédiatement après la ba-	P. 393.

	RELIGIEUX	JOUVENEL
	taille de Baugé (et non par la bataille elle-même, comme le fait Jouvenel). On trouve dans la *Chronique,* sur le séjour de la reine à Saint-Denis et sur sa traversée, des détails qu'a négligé Jouvenel.	
Naissance d'Henri VI.	Chap. 2.	P. 393.
Entreprise contre Bernay.	Livre XLIII, ch. 1. Cette entreprise est racontée avec beaucoup plus de détails dans le premier essai de Chartier, chap. 4, mais non dans les chroniques latine et française.	P. 394.
Escarmouche à Moulins-la-Marche.	Chap. 2. Même observation.	Fait défaut.
Mort d'Henri V.	Chap. 3.	P. 394-395.
Accession d'Henri VI au trône et régence de Bedford.	Chap. 4.	P. 395.
Mort de Charles VI.	Chap. 5, p. 486.	P. 396.
Odette de Champdivers.	P. 486-488.	Fait défaut.
Services mortuaires.	P. 488.	P. 396.
Ordonnances.	P. 488.	Fait défaut.
Service à Notre-Dame.	P. 488-490.	P. 396.
Apostrophe du duc de Bourgogne.	Fait défaut.	P. 396.
Arrêt à la *Croix aux fiens.*	P. 492. Détails sur les « hanouars » et sur les mesures prises pour marquer l'immunité de Saint-Denis.	P. 397.

	RELIGIEUX	JOUVENEL
Funérailles à Saint-Denis.	P. 494.	P. 397.
Plaintes sur les misères des Français et les tribulations de Charles VII.	P. 496.	Fait défaut.
Acclamations en l'honneur de Henri VI,	P. 496.	P. 397.
Discussions sur la propriété du poële.	P. 496-498.	P. 398.
Deuil du Dauphin.	Fait défaut.	P. 398. Jouvenel en fut témoin.

Dans tous les passages que nous n'avons marqué par aucun commentaire, le texte de l'un n'apporte absolument rien que ne renferme celui de l'autre, et, sauf une erreur de Chartier, tous deux suivent rigoureusement le même ordre dans leur récit, ce qui exclut toute possibilité d'une coïncidence fortuite.

Si nous examinons les additions faites par Chartier à la partie commune, nous constatons qu'elles sont d'un intérêt assez médiocre et qu'elles s'expliquent facilement de la part d'un moine de Saint-Denis. Il n'y a qu'une exception, pour l'affaire de Moulins-la-Marche, encore admettrions-nous volontiers qu'il y ait eu là non une addition de Chartier, mais une suppression ou une faute de copie de la part de Jouvenel.

L'apport de celui-ci est plus complexe à définir. Certaines des mentions qui lui sont particulières peuvent être aisément expliquées par son séjour à Poitiers, par son amitié pour certains hommes d'armes, ou par la présence de son frère à Melun. Mais il signale aussi (p. 384-385) des événements strictement parisiens, ce qui nous inciterait à penser que dans cette partie de *l'Histoire* on retrouve quelques traces d'un autre auteur. Sans doute s'agit-il de cet homme favorable aux Bourguignons qui a déjà été reconnu parmi les sources de Jouvenel[1].

1. Voir ce que nous en disons plus bas, notamment d'après H.-F. Delaborde, *Une prétendue supercherie...*

En tout cas, quelle que soit l'origine des divergences, nous pouvons considérer comme un fait acquis que, pour le règne de Charles VI, Jouvenel et Chartier ont suivi un commun modèle. Avant de voir quel fut ce modèle, achevons, en ce qui concerne l'attribution de la *Chronique de la Pucelle* à Jouvenel, notre démonstration.

L' « Histoire de Charles VI » et la « Chronique de la Pucelle ».

La ressemblance avec le texte de Chartier, commune entre l'*Histoire de Charles VI* et la *Chronique de la Pucelle*, nous semble constituer l'argument décisif qui nous permet d'attribuer la composition de l'une et de l'autre à Jean Jouvenel. Encore, convient-il, avant de prendre une attitude résolument affirmative, de joindre à ces preuves positives d'autres d'un ordre négatif, de vérifier qu'aucune indication contraire ne vient infirmer nos conclusions.

N'éprouve-t-on pas quelque difficulté à mettre bout à bout les deux Chroniques ? De l'une à l'autre ne constate-t-on pas dans le récit une solution de continuité ? Nous ne le croyons pas. Aucun événement raconté dans l'*Histoire de Charles VI* n'est rapporté de nouveau dans la *Chronique de la Pucelle*. Pourtant, la chronologie dès sources narratives de cette époque est généralement incertaine, et, notamment, Chartier, dans son *premier essai*, mêle les règnes de Charles VI et de Charles VII.

L'*Histoire de Charles VI* ne forme-t-elle pas un tout se suffisant à lui-même ? Rien ne permet de l'affirmer. Le seul manuscrit, contemporain de la composition et complet que nous connaissions[1], débute, sans titre ni préface, par ces mots : « L'an mil IIIe IIII^{XX}, le XVIe jour de septembre... », et finit ainsi : «… et aussi estoit-il sans doute nul, *etc.* ». Cet *etc.*, en contradiction, il est vrai, avec le *sic finis* du bas de la

1. A. Molinier (*Sources*, t. IV, p. 422) indique, d'après Vallet de Viriville (*Nouvelle biographie générale*, XLV, col. 808-809), que les manuscrits de l'*Histoire de Charles VI* abondent. En fait, seul le ms. fr. 5020 de la Bibliothèque nationale date du XVe siècle et contient un texte complet. Le ms. fr. 2596, indiqué dans les catalogues comme *Histoire de Charles VI*, ne reproduit le texte de Jouvenel que jusqu'en 1403, la seconde partie étant en réalité le début de la *Chronique* du Héraut Berry. Les autres mss. de la Bibl. nat. et le ms. 3727 de l'Arsenal ne sont que des copies des XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècles.

page, semble bien indiquer que le copiste n'a pas suivi son modèle jusqu'au bout. Quant à la *Chronique*, elle débute par cette indication qui convient tout aussi bien à un sous-titre qu'à un titre : « S'ensuivent les gestes et aucunes choses advenues au temps du très chrestien et très noble roy Charles VIIe de ce nom, qui eut le royaume de son père Charles VI, qui trespassa l'an mil quatre cent vingt deux, le vingt et uniesme jour d'octobre. »

Le mode de composition se peut-il comparer ? Nous avons suffisamment démontré que la *Chronique de la Pucelle* est constituée d'emprunts faits à deux, sinon trois, autres auteurs, complétés par quelques additions du compilateur. Sans avoir besoin de prendre sur tous les points une position très ferme[1], nous n'avons pas de peine à faire ressortir qu'il en est bien de même pour cette *Histoire*.

Notre regretté maître H.-F. Delaborde[2], reprenant la thèse de l'abbé, plus tard Mgr Péchenard, a déjà montré, en effet, que l'œuvre de Jouvenel était composite. Il relevait que, loin de constituer une supercherie, le passage :

Et disoient aucuns que celuy qui a escrit sur ces matieres et dont on a extrait les choses dessus dictes et cy-après declarées, estoit Armagnac, lequel y a mis à son pouvoir la vraye verité : presque tout son temps il avoit esté serviteur du feu duc de Bourgongne : mais quand il eut veu que son fils vouloit mettre le royaume et la couronne entre les mains des dessus dits, il delaissa le service commensal de son dit fils et se retira en son pays dont il estoit natif, sçavoir le diocese de Chaalons, là où il a continué d'escrire le moins mal qu'il a peu[3].

indiquait loyalement un emprunt à un autre ouvrage dû à un serviteur de Philippe le Hardi. De même, M. Delaborde signalait une seconde preuve de l'utilisation de ce même ouvrage dans cet autre passage :

Celuy qui a redigé par escrit ce que dit est au vray le mieux

1. Ce ne serait possible qu'après une étude minutieuse faite sur cette édition critique de l'*Histoire de Charles VI* que les historiens attendent toujours.

2. *Une prétendue supercherie de Jouvenel des Ursins* (*Le Moyen âge,* 2[e] série, t. XIII, 1909, p. 1).

3. *Histoire de Charles VI,* p. 376-377.

qu'il a peu, parla à un des plus notables hommes du conseil qu'est Monseigneur de Bourgongne, Jean...[1].

Enfin, il faisait remarquer le double récit de la bataille d'Azincourt précédé de cette indication :

Sur ceste matiere, aucuns autres est escrit en la maniere qui s'ensuit[2].

Nous croyons pouvoir aller plus loin. Nous avons déjà démontré l'existence d'une source commune entre l'*Histoire de Charles VI* et la partie de la *Chronique du Religieux* due à Jean Chartier. D'autre part, jusqu'en 1413, l'*Histoire* paraît bien n'être qu'une traduction très abrégée de la *Chronique du Religieux.* Tous les événements rapportés par Jouvenel, sauf de menues additions, sont signalés, et dans le même ordre, par le Religieux. Jusqu'ici on a admis, au moins par prétention, que cette traduction était l'œuvre de Jouvenel. Mais, si rien ne prouve qu'elle n'est pas de lui, rien non plus ne permet d'affirmer que Jouvenel ne s'est pas contenté d'ajouter quelques remarques à une traduction préexistante[3].

L'Histoire est donc composée d'emprunts faits à certainement deux, et même probablement trois, autres auteurs, complétés par des documents tels que le second récit de la bataille d'Azincourt[4] et des notes qui s'expliquent par les liens de famille de Jouvenel, sa présence à Poitiers, etc.

Peut-être trouvera-t-on que l'*Histoire de Charles VI* est mieux composée que la *Chronique de la Pucelle,* que les morceaux d'emprunt sont mieux raccordés les uns aux autres. Peut-être l'*Histoire* a-t-elle été plus complètement revisée. Encore y dénote-t-on bien des maladresses. Par exemple, le siège de Montépilloy est rapporté au milieu d'événements

1. *Histoire de Charles VI,* p. 373.

2. *Ibid.,* p. 313.

3. Cette traduction pourrait du reste avoir été faite par un secrétaire de Jouvenel à l'intention de celui-ci.

4. Il se pourrait que, le premier récit provenant du « serviteur de Philippe le Hardi », le second soit emprunté à ce que nous appellerons un peu plus loin les *Mémoires de Loré.* Ambroise de Loré participa, en effet, à la bataille d'Azincourt (c'est ce que dit l'abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne,* sans nous donner de référence), et, si son nom n'est pas cité par Jouvenel, il est vraisemblable qu'il dut rappeler dans ses souvenirs un fait aussi important.

relatifs au duché d'Alençon qu'il coupe sans aucune raison[1]. De même (p. 346-347), les paragraphes « Le roy d'Angleterre... » et « Audit an... », qui proviennent certainement d'une source commune, sont séparés par le paragraphe « Entre les autres villes... », qui est mal placé. Encore, Jouvenel rapporte à deux reprises[2], et en termes légèrement différents, la même escarmouche survenue entre le bâtard d'Alençon et un guerrier anglais nommé tour à tour Haimon Hacquet ou Haimon Hacquelet.

Quant à la date de la composition de l'*Histoire de Charles VI,* rien n'empêche qu'elle soit assez tardive. L'abbé Péchenard avait cru tirer d'une phrase empruntée au Discours de Jouvenel à Louis XI ; « ... en une histoire que j'ai autrefois ecrite... », la preuve que l'*Histoire de Charles VI* était de beaucoup antérieure à 1463. M. Delaborde a montré que le sens d'*autrefois* n'était pas tel. Surtout, il conviendrait de lire la phrase en son entier :

> Nous avons en une histoire que j'ai autrefois ecrite qu'en ce royaume y eut anciennement et autrefois de grandes guerres et merveilleuses et y avoit quatre dames et chacune dame avoit un fils...[3].

Si nous rapprochons de ce passage un extrait de la *Remontrance.., pour la reformation du royaume*[4] :

> ... me semble que à moy vint une voix... en disant : « Et toy mesmes autresfois en a escript une petite fiction ... de quatre dames, etc. »

il est évident que l'autrefois ne s'applique aucunement à l'*Histoire de Charles VI,* mais à la « petite fiction », dont la version initiale nous est inconnue, mais que nous retrouvons dans deux des discours de Jouvenel.

Enfin, le style des deux ouvrages est-il bien le même ? Nous avouons ne pas nous être engagé très avant sur ce terrain délicat. Comme nous l'indiquerons dans la partie con-

1. P. 359.
2. P. 347 et 357.
3. Duclos, *Recueil de pièces pour servir à l'Histoire de Louis XI,* 1746, p. 254.
4. Bibl. nat., ms. Dupuy 519, p. 218 v°.

sacrée à la date de la composition de notre *Chronique*, nous croyons que seuls ont été rédigés par Jouvenel les quatre-vingts passages que nous avons signalés comme additions, c'est-à-dire fort peu de chose.

Sur quelles parties de l'*Histoire* pouvons-nous baser des comparaisons? Seuls, les passages consacrés à la famille de l'auteur peuvent être tenus pour authentiquement de lui. Le champ est restreint. Les autres œuvres de Jouvenel sont nombreuses; encore conviendrait-il d'en avoir une édition critique et leur ton généralement oratoire n'a pas la froideur relative des notes des deux ouvrages d'histoire. Dans ces conditions, jusqu'à édition nouvelle des œuvres complètes de Jouvenel, toute affirmation trop absolue nous paraît imprudente.

Notons seulement, tout d'abord, que la forme dialoguée, très fréquemment employée dans l'*Histoire de Charles VI*, se retrouve parfois dans la *Chronique de la Pucelle*, Or, dans les ouvrages qui ont avec celle-ci le plus de traits de ressemblance, la *Geste des nobles*, les *Chroniques* de Chartier, de Raoulet, du héraut Berry, les discours sont impersonnels et très brefs. Ajoutons que l'on constate dans l'*Histoire* et la *Chronique* l'abus de l'article « le dit », mais, au XVe siècle, ce fait est très fréquent. Enfin, on retrouve fréquemment dans les deux textes le qualificatif « notable » et l'adverbe « bien », qui nous semblent assez particuliers à Jouvenel.

Ces remarques sont trop menues pour renforcer notre thèse. Au moins, pouvons-nous dire qu'aucune autre n'est venue infirmer nos conclusions.

Ainsi, qu'il s'agisse de la présentation de l'ouvrage, de la composition ou du style, rien ne paraît s'opposer à l'attribution que nous proposons, et, désormais, pour désigner l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, au lieu de recourir à une périphrase, nous emploierons sans réticence le nom de Jouvenel.

Les Mémoires d'Ambroise de Loré.

Nous n'avions osé conclure nettement du fait que, dans la *Chronique de Charles VII* et dans la *Chronique de la Pucelle*, Chartier et Jouvenel avaient, à côté de parties communes,

des fragments particuliers à chacun d'eux, qu'ils avaient suivi une source commune en y faisant l'un et l'autre des additions. Les additions faites par Chartier nous semblaient trop insignifiantes. Après avoir fait la même comparaison pour le règne de Charles VI, il nous paraît que le doute n'est plus permis. L'un d'eux n'a pas copié l'autre, Chartier et Jouvenel ont suivi chacun de leur côté un troisième auteur. Mais quelle est cette source commune? Nous ne croyons pas nous tromper beaucoup en l'intitulant les *Mémoires d'Ambroise de Loré.*

Les historiens alençonnais ou manceaux ont pour la plupart mené grand tapage autour du nom de ce chevalier, dont ils ont tenté de faire une sorte de héros national[1]. L'hommage qu'ils lui ont rendu nous paraît quelque peu excessif.

Vaillant soldat assurément, Loré, né entre 1394 et 1396, prit part à la bataille d'Azincourt. Il se distingua au cours des escarmouches livrées autour d'Alençon de 1417 à 1425. Capitaine de Sainte-Suzanne, lorsque le comte de Salisbury réduisit cette place, il opposa à celui-ci une belle résistance, attestée non seulement par les chroniqueurs, mais par un document anglais que nous avons nous-même publié[2]. Il prit part à la délivrance d'Orléans et au voyage du sacre. Capitaine de Lagny (Seine-et-Marne), puis de Saint-Céneri-le-Gerei (Orne), il soutint toute une série de combats autour de cette dernière forteresse. En compagnie de Jean de Bueil, il défait, en 1435, Matthieu Gough auprès de Saint-Denis. En novembre 1437, le roi le désigne pour remplir la charge importante de prévôt de Paris. Il prend part aux sièges de Meaux en 1439 et de Pontoise en 1441, et meurt le 25 mai 1446.

Nous reconnaissons volontiers que ce sont là de beaux états de service, mais, jusqu'en 1437 au moins, ceux d'un homme de second plan. Pour préciser, disons qu'il pouvait marcher de pair avec un Jean de Bueil ou un Raoul de Gau-

1. Pour plus de renseignements sur ce personnage, voir la notice que lui a consacrée l'abbé Angot dans son *Dictionnaire... de la Mayenne,*

2. *La conquête du Maine par les Anglais* (extrait de la *Rev. hist. et arch. du Maine*, 2e série, t. V). Reçu de l'artillerie employée par le comte de Salisbury pendant les sièges des villes du Maine en 1425.

court, avec un La Hire ou un Barbazan peut-être, mais loin derrière un Dunois, un Richemont.

Fait à remarquer, les exploits de Loré ne sont rapportés que dans ces récits que nous venons d'étudier et entre lesquels nous avons reconnu tant d'analogies, l'*Histoire de Charles VI*, la *Chronique* de Chartier, la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège*[1]. Les auteurs des autres chroniques de l'époque l'ignorent à peu près complètement. La *Geste des nobles*, le héraut Berry, Jean Raoulet, la *Chronique normande* de Pierre Cochon, Monstrelet ne nomment pas Loré une seule fois[2]. Edward Hall, qui, pourtant, reproduit les souvenirs de Pierre Basset, ancien combattant des guerres dans le Maine[3], ne le mentionne qu'à propos du siège de Sainte-Suzanne, en louant, il est vrai, son audace et son habileté. Guillaume Gruel n'écrit son nom qu'à l'occasion du siège de Meaux en 1439. Perceval de Cagny, Alençonnais pourtant, ne le cite qu'à l'occasion du combat de Vivoin en 1432 et de l'exécution à Paris de trois partisans des Anglais. Le *Bourgeois de Paris* signale seulement sa mort et en profite pour l'injurier et lui reprocher ses mœurs dissolues. Dans le *Jouvencel*, Jean de Bueil ne parle du « capitaine de Sardine » qu'en racontant l'affaire de Vivoin, puis la prise de Louviers en 1439. Dans le *Commentaire du Jouvencel*, Tringant tient à dire qu'à Vivoin, Loré « n'avait qu'un compagnon combattant nommé le Silleux », comme s'il voulait faire une mise au point. La *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège* nomment souvent le futur prévôt de Paris, mais ne nous apprennent rien que nous ne puissions savoir

1. Déjà, dans la bibliographie de notre thèse d'École des chartes, en nous basant sur les ressemblances existant entre le Religieux, Jouvenel, Chartier et le chroniqueur que nous croyons être Cousinot, nous émettions l'hypothèse de l'existence d'une « chronique de Loré ». Les articles de M. Samaran, en éliminant la personne de Cousinot, nous ont tout naturellement mis sur la voie.

2. Sauf erreur possible, mais certainement légère, pour les ouvrages dont les éditions ne comportent pas de table.

3. Dans un article *De l'utilité pour l'Histoire de France...* (*Bibl Éc. des ch.*, t. LXXXV, 1924, p. 118-128), nous avions émis l'hypothèse que tous les renseignements fournis par Edward Hall (*Chronicles*, édit. Hellis. Londres, 1809) sur les combats dans l'ouest de la France, et particuliers à cet auteur, provenaient d'un manuscrit égaré de Pierre Basset. Ce manuscrit a depuis été retrouvé par Miss Benédicta S, H. Rowe (*A contemporary Account of the Hundred years' War from 1415 to 1429. English Historical Review*, 1926, p. 504-513), qui a pu confirmer toutes nos conclusions.

par Chartier. Celui-ci, il est vrai, exagère la place faite au personnage. Entre 1422 et 1437, si nous nous fions à la table de Vallet de Viriville, il ne nomme pas Loré moins qu'en vingt et une occasions, plus souvent que quiconque, que le roi lui-même cité dix-huit fois seulement, que Philippe le Bon, que le duc d'Alençon, que Richemont, nommés chacun quatorze fois, que La Hire (douze fois), que le bâtard d'Orléans (dix fois), que Bedford ou le maréchal de Boussac (huit fois), que Gui de Laval et André de Lohéac (sept fois). Tous ces personnages sont infiniment plus importants que le maréchal d'Alençon, et il y a là une faute de proportions manifeste. Chose surprenante, à partir de 1437, date à laquelle Loré devient vraiment un personnage, Chartier ne parle plus de lui qu'en trois occasions[1].

Une simple remarque suffira d'ailleurs à nous donner la clef. Loré, avons-nous dit, fut nommé prévôt de Paris en novembre 1437. C'est précisément le 18 de ce mois que Chartier reçut la charge d'historiographe du roi. Quelques jours plus tard, Charles VII et sa cour s'éloignaient de Paris pour regagner la vallée de la Loire. Le moine de Saint-Denis, il le fait lui-même clairement comprendre[2], ne connaissait rien de précis sur ce qui avait pu se passer depuis 1418 dans le camp français et nous ne nous lancerons pas dans une hypothèse trop imprudente, en avançant qu'il choisit, pour faire appel à ses souvenirs, le principal, sinon le seul, des vieux serviteurs de Charles VII qui fut demeuré dans Paris.

Ceci admis, on pourrait croire que Chartier se contenta d'interroger le prévôt de vive voix plutôt que de lui demander une version écrite. Nous pensons, au contraire, que les souvenirs de Loré, ou tout au moins d'un compagnon et serviteur de Loré, furent couchés par écrit et que le manuscrit servit non seulement à Chartier, mais à Jouvenel et aussi au compilateur du *Journal du siège.* Sinon, il faudrait admettre que Jouvenel, lui aussi, a connu personnellement le maréchal d'Alençon : celui-ci lui aurait donné des détails sur certains événements que Chartier ne signale pas et pour cause, nous voulons dire les escarmouches livrées autour d'Alençon de

1. L'exécution de Robinot l'Ermite (t. I, p. 244-245), la peste de Paris (t. I, p. 246) et le siège de Pontoise (t. II, p. 24 et suiv.).
2. *Premier essai,* p. 3.

1417 à 1420[1]. Rien ne permet de le supposer, et, au contraire, leur mention dans l'*Histoire de Charles VI* est toute naturelle si Jouvenel a suivi les « Mémoires de Loré ».

Toutefois, si, dans la partie commune entre la *Chronique* de Chartier et la *Chronique de la Pucelle*, nous ne trouvons aucun fait qui ne puisse avoir été rapporté par Loré, par contre, parmi les éléments communs entre la *Chronique du Religieux* et l'*Histoire de Charles VI,* certains détails sur des événements parisiens, sur la mort de Henri V ou celle de Charles VI n'ont pu être connus du maréchal d'Alençon, et nous serions obligé d'admettre que Chartier et Jouvenel ont utilisé à la fois, non pas une, mais bien deux sources différentes. La seconde pourrait, du reste, être ce « serviteur de Philippe le Hardi », auquel nous faisions allusion plus haut.

Que devient dans tout cela l'affirmation de Chartier qu'il a dû « recueillir année par année, ou pièce à pièce, les éléments qui, pendant ledit temps, auraient dû composer les matériaux de cette histoire »? Ce patient labeur se serait-il borné à compléter les souvenirs du prévôt par neuf petites additions comportant en tout moins de cinquante lignes ? Peut-être Loré se fit-il prier longtemps avant de livrer son manuscrit, mais surtout Chartier fut-il un historiographe consciencieux ? Rien ne nous étonne d'un homme qui, chargé officiellement de remettre au net l'histoire de Charles VI, a fait preuve d'une telle négligence qu'il a laissé figurer dans le récit de son prédécesseur le chapitre même où son maître est accusé d'assassinat.

Quand et comment fut composée la « *Chronique de la Pucelle* » ?

Nous avons essayé de démontrer que la *Chronique de la Pucelle* est formée en réalité par les *Mémoires de Loré,* écrits vers la fin de 1437, augmentés du *Récit du siège d'Orléans,* rédigé vers 1429, et complétés par diverses additions apportées personnellement par Jean Jouvenel. Il ne s'agit certainement pas là d'un ouvrage définitif préparé pour être livré à la postérité. On sent très nettement, au contraire, que toutes les observations de l'archevêque de Reims ne sont que

1. Voir Jouvenel, p. 346, 347, 357, 358, 359, 378.

des notes marginales, incorporées ultérieurement dans le texte par un copiste indifférent. Ceci est particulièrement net pour le chapitre 42 de la *Chronique* (n°s 47 à 61) et surtout pour notre n° 29 et le début du chapitre 43. Nous avons indiqué aussi que, si les dépositions au procès de réhabilitation faites à Paris et à Orléans, du 22 février au 14 mai 1456, ont été largement utilisées par Jouvenel, celui-ci ne semble pas avoir fait usage de celle de Jean d'Aulon, qui date du 28 mai suivant. Dans ces conditions, ne peut-on imaginer ceci :

Jouvenel, chargé de diriger le procès de réhabilitation et soucieux de donner aux témoignages leur juste valeur, de les situer, aurait fait préparer en quelque sorte un itinéraire de Jeanne. Pour cela, il se serait servi d'un document à lui remis par l'abbaye de Saint-Denis, les *Mémoires de Loré*, jugés, parce qu'originaux, préférables à l'œuvre en cours de Jean Chartier. Ayant trouvé, d'autre part, peut-être à Orléans, où il vint recueillir les dépositions, le *Récit du siège*, il aurait fait amalgamer ce document avec le premier. Enfin, muni de ce guide, auquel il aurait ajouté quelques souvenirs personnels, il aurait noté, après les séances du procès, les témoignages les plus intéressants. Puis, la procédure touchant à sa fin, l'œuvre devenue inutile aurait été abandonnée; Jouvenel, manquant du temps nécessaire pour lui donner une forme définitive, aurait renoncé à rédiger l'histoire de Charles VII, qu'il semble avoir songé à entreprendre. Ainsi, notre *Chronique* n'aurait pas usurpé son titre et mériterait bien d'être appelée *Chronique de la Pucelle.*

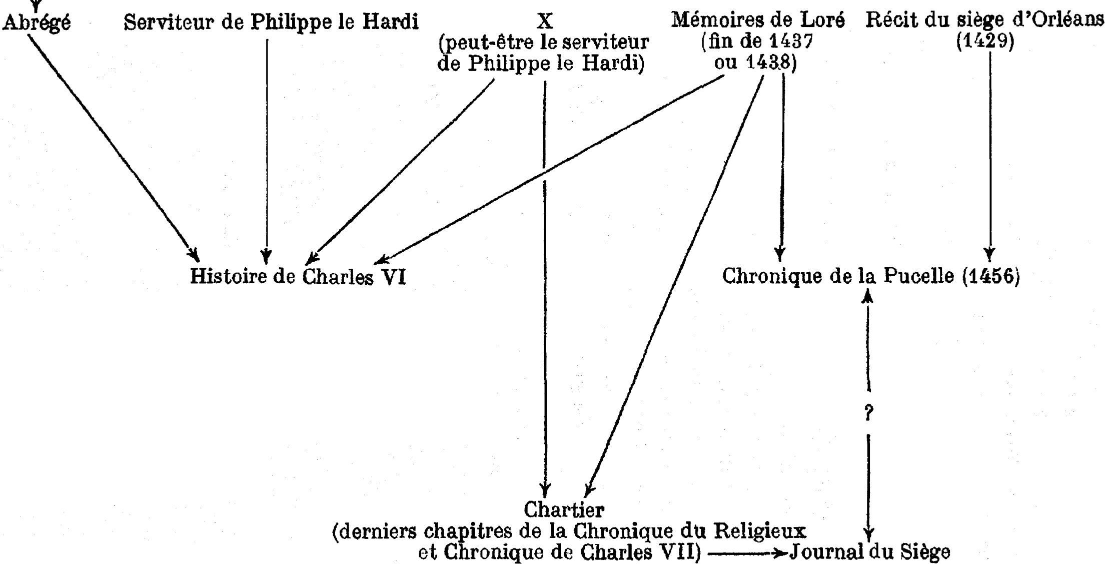
Nous nous aventurons ainsi dans une suite d'hypothèses. Sans vouloir leur donner trop d'importance, nous croyons pouvoir les signaler.

* * *

En résumé, nous dirons ;

1° La *Chronique de la Pucelle* est une compilation faite par Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, ou préparée à son intention, et complétée au début de 1456 au moyen de ses remarques personnelles.

2° Jean Chartier, dans ses derniers chapitres de la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* et dans sa *Chronique de*


Premier religieux de Saint-Denis
Abrégé
Serviteur de Philippe le Hardi
X
(peut-être le serviteur
de Philippe le Hardi)
Mémoires de Loré
(fin de 1437
ou 1438)
Récit du siège d'Orléans
(1429)
Histoire de Charles VI
Chronique de la Pucelle (1456)
?
Chartier
(derniers chapitres de la Chronique du Religieux
et Chronique de Charles VII)
Journal du Siège

Charles VII, a utilisé les mémoires, sans doute écrits et non oraux, d'Ambroise de Loré.

3° Jouvenel, dans son *Histoire de Charles VI*, aussi bien que dans la *Chronique de la Pucelle*, reproduit ces *Mémoires de Loré*, non d'après Chartier, mais plutôt d'après le manuscrit original

4° Jouvenel et l'auteur de la *Geste des nobles* ont copié, l'un et l'autre, un *Récit du siège d'Orléans*, peut-être composé dans cette ville et vraisemblablement en 1429.

Sans doute cette étude est-elle émaillée de conditionnels et de points d'interrogation et ne pourra-t-elle devenir définitive qu'après nouvelle édition des œuvres de Jouvenel. Au moins avons-nous cru qu'elle pourrait dès maintenant rendre quelque service si, plus heureux que Vallet de Viriville, nous avons bien découvert le véritable auteur de notre *Chronique* sous l'anonymat qui le cachait depuis près de trois siècles.

Il ne nous paraît pas, en effet, sans intérêt pour l'histoire de Jeanne d'Arc de savoir que la *Chronique de la Pucelle* est due au juge du procès de réhabilitation et que ce que Chartier nous rapporte de Jeanne provient directement d'Ambroise de Loré, c'est-à-dire d'un compagnon d'armes de la Pucelle.

René PLANCHENAULT.
